

25034016-V1 SOISY SUR SEINE

Essonne (91)



Contexte écologique, prédiagnostic et délimitation ZH

Dossier 25034016
30/10/2025



Réalisé par

Auddicé Seine Normandie
Agence Ile de France
Domaine de Saint-Paul
Bâtiment C
BAL 30002
102 route de Limours
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
[02 32 32 53 28](tel:0232325328)

Contexte écologique, prédiagnostic et délimitation ZH

Version	Date	Description
Rapport bibliographique	31/08/2025	Contexte écologique
Rapport intermédiaire	30/10/2025	Prédiagnostic
Rapport final	31/12/2025	Délimitation ZH

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Emma OLIVIER – Cheffe de projet Laurine POISSON – Chargée d'étude Koïchi Beltrando – Chargé d'étude	30/10/2025	
Validation	Bénédicte DUFIEUX – Responsable d'agence	30/10/2025	

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE ECOLOGIQUE	4
1.	Environnement général.....	4
2.	Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	5
3.	Situation par rapport au réseau Natura 2000	9
4.	Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	11
5.	Zones à dominante humide.....	14
6.	Formations géologiques.....	14
II.	PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	19
1.	Description du site.....	19
2.	Données bibliographiques.....	19
3.	Expertises de terrain.....	31
3.1.	Conditions de sortie.....	31
3.2.	Observations.....	31
4.	Synthèse des résultats.....	40
III.	Délimitation zone humide	41
1.	Critère flore & habitat	41
2.	Critère pédologique.....	43
ANNEXES		50

Liste des cartes

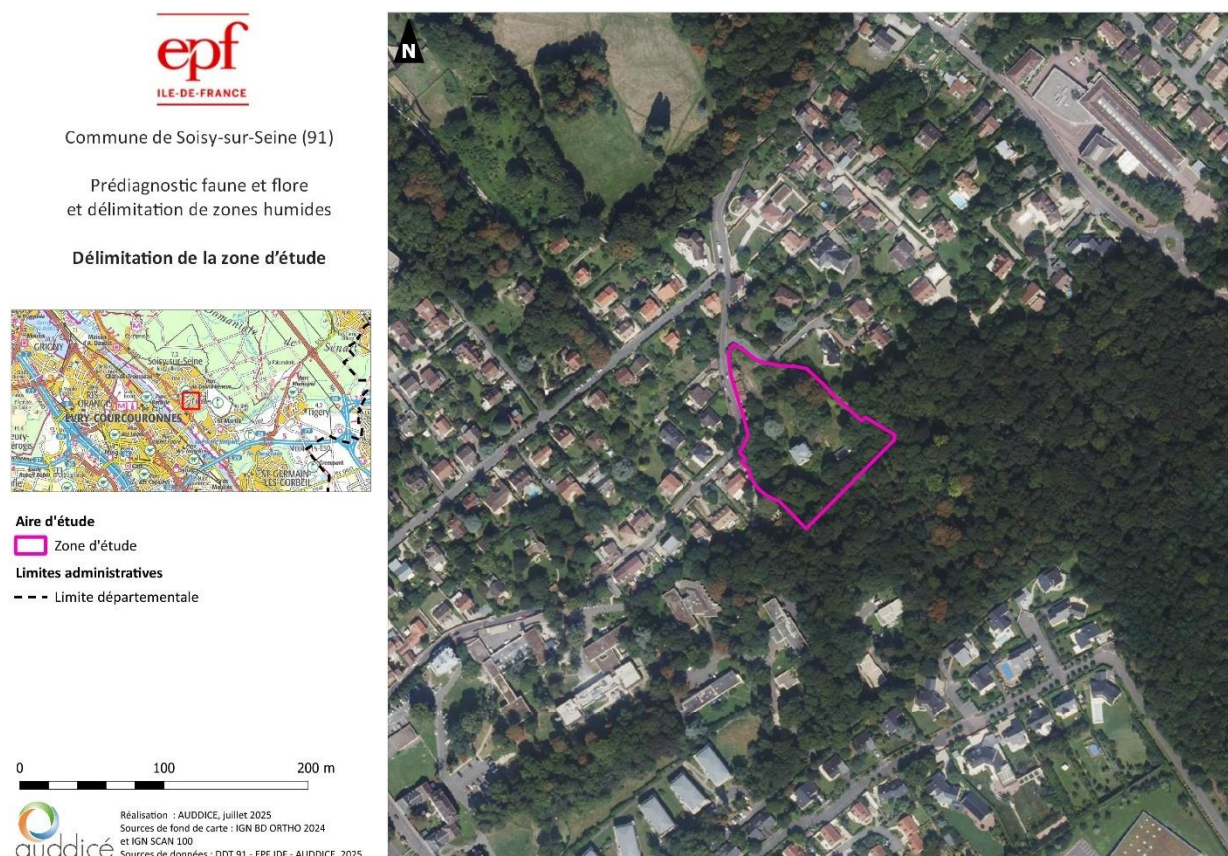
Carte 1.	Localisation de la zone d'étude.....	4
Carte 2.	Zones Naturelles d'intérêt reconnu	8
Carte 3.	Réseau Natura 2000.....	10
Carte 4.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	13
Carte 5.	Enveloppe d'alerte des zones humides avérées et potentielles.....	15
Carte 6.	Zones à dominante humide	16
Carte 7.	Formations géologiques.....	17
Carte 8.	EEE.....	33
Carte 9.	Habitats.....	34
Carte 10.	Faune protégée observée	37
Carte 11.	Habitats favorables	38
Carte 12.	Enjeux pressentis	39
Carte 13.	Localisation des sondages pédologiques	45
Carte 14.	Localisation des zones humides sur le site	49

I. CONTEXTE ECOLOGIQUE

1. Environnement général

La zone d'étude se situe en Île-de-France au Nord-est du département de l'Essonne. Elle est située dans le nord de la commune de Soisy sur Seine, au cœur d'un quartier pavillonnaire et non loin de la Seine et de zones boisées.

Le site d'étude est plus précisément constitué d'un jardin de particulier, d'un grand bâti de 350m² ainsi que de dépendances.



Carte 1. Localisation de la zone d'étude

2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

2.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) d'Île-de-France.

2.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Au total, 10 zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) ont été recensées dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude.

Il s'agit de 7 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF I), et de 3 ZNIEFF de type II (ZNIEFF II).

Aucune de ces zones n'est présente sur le site d'étude.

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) présentes dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude

Type de zone	Identifiant national	Intitulé	Superficie	Distance à la zone d'étude (en km)
ZNIEFF 1	110001611	MARES DE LA FORÊT DE SENART	0	1,4
	110001615	MARES ET FOSSES DU CARREFOUR SAINT-GERMAIN	64	2,8
	110006882	LANDE ET MARES DU CARREFOUR DES QUATRE CHENES	105	2,8
	110020100	LANDE ET MARES DU CARREFOUR DU TREMBLE	20	3,5
	110001614	TOURBIERE DU CORMIER	11	4,2
	110001622	MARE DU CARREFOUR DE LA MARE DU CAPITAINE	35	4,3
	110620085	ZONE HUMIDE DU CIRQUE DE L'ESSONNE	34	4,5
ZNIEFF 2	110001605	VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	1603	0
	110001610	FORÊT DE SENART	3563	0,8
	110620086	COTEAUX ET ZONES AGRICOLES DU CIRQUE DE L'ESSONNE	183	4,1

Le site n'étant pas directement concerné par ces zones, les plus proches sont résumées ci-dessous :

ZNIEFF 1 – 110001611 - MARES DE LA FORÊT DE SÉNART

Cette ZNIEFF polynucléaire a pour but d'intégrer des mares qui n'ont pas pu être mises en réseau avec les autres mares de la forêt. Des espèces déterminantes y sont présentes et il paraissait difficile de ne pas maintenir ces mares dans l'inventaire des ZNIEFF de type I. Sont donc recensées 11 mares éparpillées autour de la zone d'étude. Au total 10 espèces déterminantes dont une protégée au niveau national et deux au niveau régional sont présentes. Citons en particulier la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégée au niveau national. L'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), protégée au niveau régional se retrouve au niveau de quasiment toutes les mares. La Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), également protégée au niveau régional est bien représentée sur tout le massif. Ces mares sont d'un intérêt phyto-écologique variable selon les années et méritent toutes une attention particulière. Des données relatives à la Batrachologie permettraient d'en réhausser encore l'intérêt.

La Forêt de Sénart est installée sur la plus vieille terrasse alluviale de la Seine formant les cailloutis de Sénart d'âge plio-quaternaire. Ils peuvent passer latéralement à des limons et reposent sur les argiles à meulière de Brie, visible en bordure.

Notre site d'étude se trouve à moins de 2 km de 4 mares de cette ZNIEFF, il est donc important de surveiller les habitats similaires qui peuvent accueillir les mêmes espèces déterminantes.

ZNIEFF 1 – 110001615 - MARES ET FOSSES DU CARREFOUR SAINT-GERMAIN

Ce réseau de mares et de fossés drainant est quasiment inclus en totalité dans la zone protégée du massif forestier de Sénart. La fréquentation du public y est interdite. Ce secteur est relativement humide par rapport au reste du massif : les fossés sont souvent inondés et la végétation alentour y est plus intéressante : forêt peu dense, strate arbustive limitée, strate herbacée à Carex (Cariçaies) ou Molinie (Moliniaies) constituant dans certaines zones un aspect paysager très attrayant.

Ce sont ces mares qui abritent les espèces protégées de la ZNIEFF et en particulier la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*), protégée au niveau national. Les espèces protégées en Ile-de-France sont réparties différemment sur les mares, on observe de manière générale de belles populations à Utriculaire citrine (*Utricularia australis*). Plus localement on note le Flûteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*) ou le Rubanier nain (*Sparganium minimum*). Le cortège floristique s'enrichit encore avec la présence d'espèces très rares à assez rares comme l'Elatine verticillée (*Elatine alsinastrum*, TR), observée en 1991, ou de beaux groupements à Callitriches, Cératophylles et Potamots. D'autres mares attrayantes sont également présentes : aucun relevé floristique n'y a été effectué en 1994, mais leur ressemblance avec d'autres mares étudiées permet d'en supposer l'intérêt. Il en va de même pour les Batraciens.

Les quelques chemins forestiers herbeux ou sableux qui traversent la ZNIEFF présentent une végétation typique : les flaques d'eau temporaires ou les petites dépressions permettent l'installation de groupements bien caractérisés à Bidens, Achillée, Menthes ... Enfin la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*, PR) est présente aux abords de mares, de lisières forestières et de chemins herbeux. La dynamique de ces mares est menacée par l'envahissement des ligneux et des saules en particulier, ainsi que du comblement de leur fond par les feuilles mortes et les branches cassées. La plupart d'entre elles sont encore bien ouvertes mais la surface d'eau libre diminue rapidement.

La Forêt de Sénart est installée sur la plus vieille terrasse de la Seine formant les cailloutis de Sénart d'âge plio-quaternaire. Ils peuvent passer latéralement à des limons et reposent sur les argiles à meulière de Brie, visible en bordure.

ZNIEFF 2 – 110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

La ZNIEFF est constitué de 2 unités afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des espaces et espèces remarquables. La première concerne le cours de la Seine et les milieux connexes. La seconde concerne les étangs situés sur les communes de Viry-Châtillon et Grigny, en rive gauche de la Seine. La ZNIEFF inclut ainsi tous les secteurs d'intérêt écologique et les milieux connexes qui jouent un rôle reconnu in situ auprès de la faune. L'intérêt de la ZNIEFF est tant floristique que faunistique. Elle regroupe de nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées au niveau national et au niveau régional, et des espèces faunistiques déterminantes dont plusieurs protégées (chiroptères, oiseaux, insectes notamment). Ce cortège floristique s'enrichit fréquemment d'espèces considérées comme très rares à assez rares (plus de 75 recensées au sein de la ZNIEFF)

Notre site d'étude se trouve à moins de 100 m de cette ZNIEFF, il est donc important de surveiller les habitats similaires qui peuvent accueillir les mêmes espèces déterminantes.

Carte 2. Zones Naturelles d'intérêt reconnu – p.8

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Zones naturelles d'intérêt reconnu
(hors Natura 2000)

Aires d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

 Limite départementale

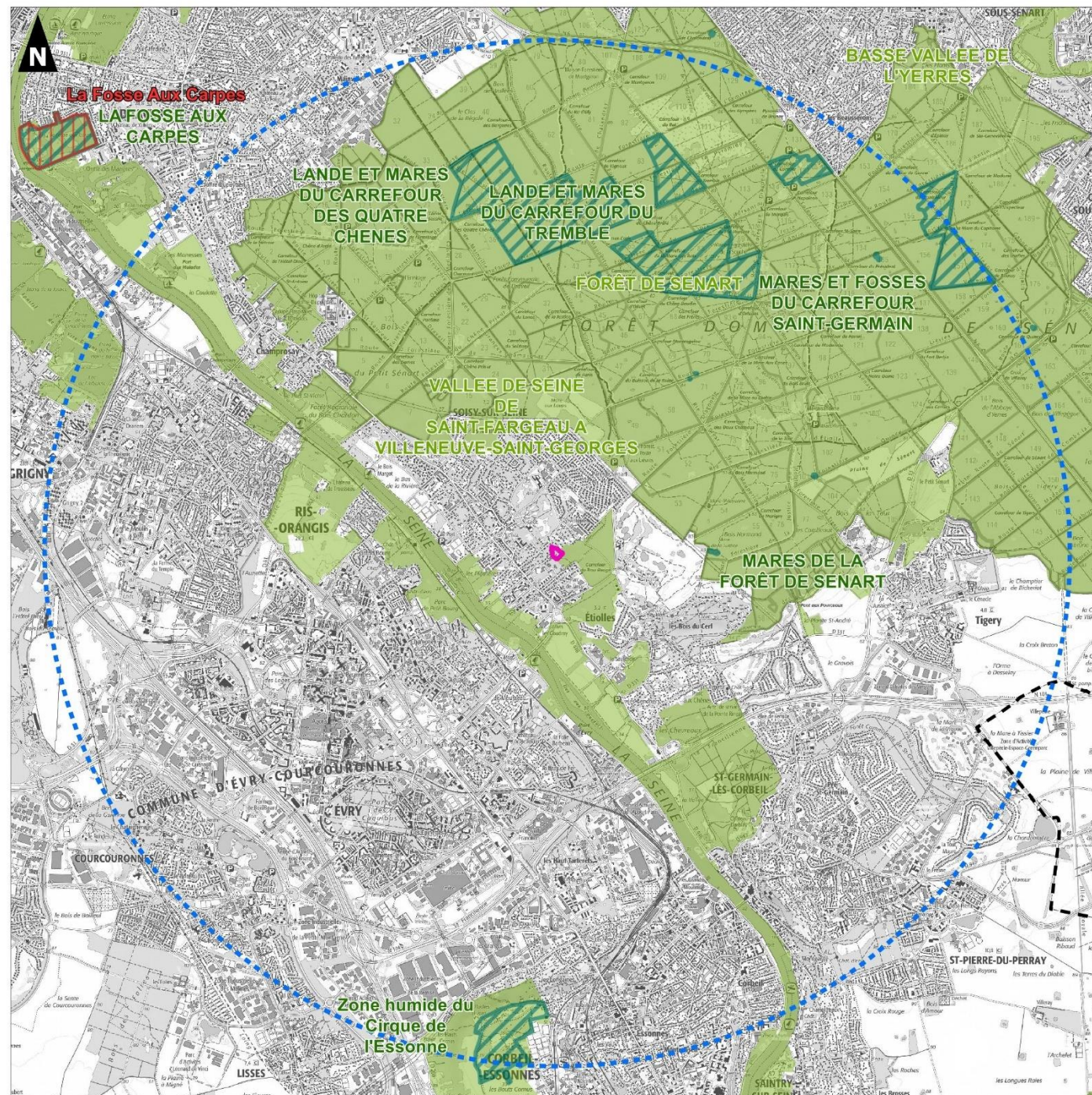
Zones d'inventaires

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

Zones réglementées

 Arrêté de Protection de Biotope



3. Situation par rapport au réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude, néanmoins 5 sites sont présents dans un périmètre de 20 km et figurent dans le tableau suivant :

Tableau 2. Sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour du site d'étude

Type de zone	Identifiant national	Intitulé	Distance à la zone d'étude (en km)
ZPS	FR1110102	MARAIS D'ITTEVILLE ET DE FONTENAY-LE-VICOMTE	>5
	FR1110795	MASSIF DE FONTAINEBLEAU	>5
SIC	FR1100805	MARAIS DES BASSES VALLEES DE LA JUINE ET DE L'ESSONNE	>5
	FR1100795	MASSIF DE FONTAINEBLEAU	>5
	FR1100806	BUTTES GRESEUSES DE L'ESSONNE	>5

Aucun d'entre eux n'est directement concerné par la zone d'étude.

ZPS – FR1110102 – MARAIS D'ITTEVILLE ET DE FONTENAY-LE-VICOMTE

La zone est composée d'une mosaïque de milieux naturels. Les eaux douces intérieures représentent 30 % de la superficie du site Natura 2000 ; les marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières 30 % ; les forêts mixtes 30 % et la forêt artificielle en monoculture (plantation de peupliers ou d'essences exotiques) 10 %. Parmi ces milieux naturels, cinq habitats sont d'intérêt communautaire : les forêts alluviales, les marais calcaires à *Cladium mariscus*, les mégaphorbiaies eutrophes, les lacs eutrophes naturels et les tourbières basses alcalines. D'autres milieux sont d'intérêt local ou régional, comme les roselières, les boisements humides, les radeaux flottants à fougère des marais, les prairies humides... Le site abrite 1 couple nicheur de Balbuzards pêcheurs ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional et au plan national.

SIC – FR1100805- MARAIS DES BASSES VALLEES DE LA JUINE ET DE L'ESSONNE

Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Ile-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) de la région. La gestion hydraulique et la qualité des eaux ont des répercussions sur le fonctionnement écologique du marais. En outre, les milieux ont tendance à se fermer sous l'action de la dynamique végétale. Le marais d'Itteville fait l'objet actuellement d'une gestion spécifique comprenant des opérations de restauration de roselières, une mise en place d'un cheminement et d'observatoires de l'avifaune... Un plan de gestion a par ailleurs été conçu sur une partie du marais de Fontenay (marais de Misery, 88 ha). Des travaux de restauration sont en cours.

Carte 3. Réseau Natura 2000 – p.11

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Réseau Natura 2000

Aires d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

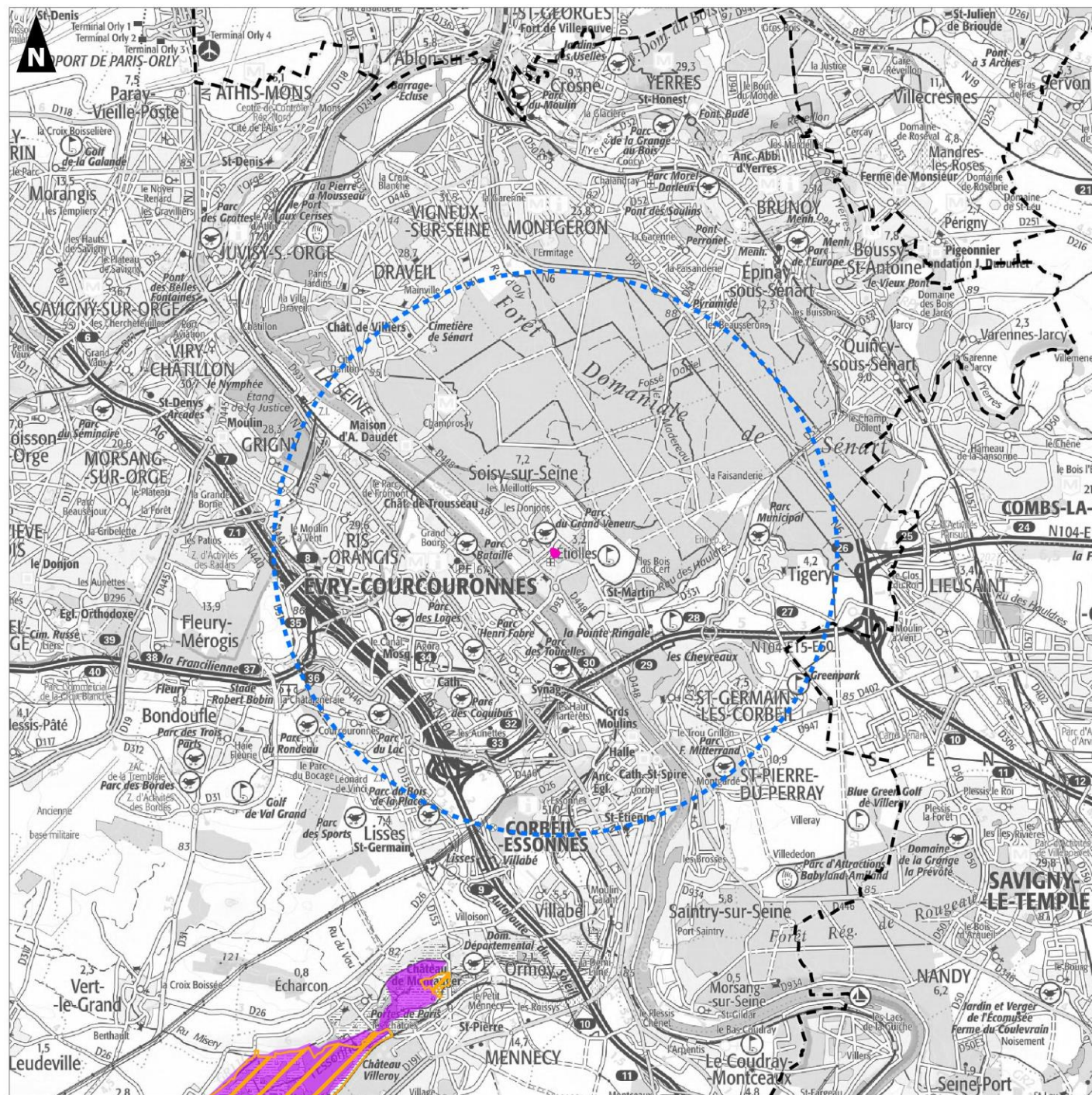
 Limite départementale

Sites Natura 2000

 Zone Spéciale de Conservation

 Zone de Protection Spéciale

0 2 4 km



4. Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Sur un territoire donné, une sous-trame écologique représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés.

Quatre sous-trames écologiques ont été identifiées sur le territoire de la région Île-de-France.

- La sous-trame « arborée » : forêts, petits boisements, formations artificielles, haies rurales et alignements d'arbres, arbres isolés dans les jardins ou dans l'espace rural. Elle représente une superficie totale de 358 850 hectares, soit 29,7 % du territoire régional.
- La sous-trame « grandes cultures » : grands espaces cultivés (grande culture et maraîchage), mosaïques agricoles et secteurs de concentration de mares et mouillères. Elle représente une superficie totale de 549 600 hectares soit 45,6 % du territoire régional.
- La sous-trame « herbacée » : multiples habitats présentant des enjeux très différents et caractérisés par la faible superficie et la dispersion des parcelles, tels que prairies, pelouses calcaires, landes et pelouses acides, formations herbacées marécageuses, friches, espaces verts herbacés, bermes herbeuses des grandes infrastructures. Elle représente une superficie totale de 115 014 hectares, soit 9,5 % du territoire régional.
- La sous-trame « bleue » : composée d'éléments multiples, tels que eaux courantes (petits et grands cours d'eau, canaux), eaux stagnantes (plans d'eau, mares et mouillères), zones humides herbacées (bas marais, tourbières, roselières, prairies humides) et arborées (ripisylves, forêts alluviales, peupleraies). Elle représente une superficie totale de 54 749 hectares soit 4,5 % du territoire régional, dont 2/3 de zones humides.

Les sous-trames écologiques sont composées d'éléments du réseau écologique régional. Ces éléments mis en évidence dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Île-de-France sont pris en compte dans l'étude du contexte écologique du projet. Ils sont principalement de deux types :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.
- **Les corridors écologiques** : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune. Ce sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

On distingue :

- Les corridors de la sous-trame arborée, favorables aux grands ongulés comme aux chauves-souris et aux papillons forestiers ;
- Les corridors de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces généralistes des prairies, friches et dépendances vertes des infrastructures ;
- Les corridors des milieux calcaires de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces spécialisées des milieux calcaires, en particulier les papillons ;
- Les cours d'eau qui constituent à la fois des corridors spécifiques pour la flore et la faune aquatiques des eaux courantes et des réservoirs de biodiversité.

À noter que les cours d'eau et canaux ainsi que les zones humides, jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors.

La zone d'étude est concernée directement par un réservoir de biodiversité qui se superpose sur une partie du site.

Aucune liaison ou secteur d'intérêt en milieu urbain n'y sont directement identifiés.

Néanmoins, la zone est située au centre de nombreux corridors et d'éléments à préserver. Au nord, se trouvent donc d'autres réservoirs de biodiversité ainsi que des milieux humides, des mares et des mouillères. Au sud et à l'ouest se trouvent des corridors alluviaux multi trames ainsi qu'un réservoir de biodiversité.

Carte 4. Schéma Régional de Cohérence Ecologique – p.14

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Schéma régional de cohérence écologique

Aires d'étude

-  Zone d'étude
-  Périmètre de 5 km

Limites administratives

-  Limite départementale

Principaux corridors

-  Corridors herbacés
-  Corridors arborés
-  Corridors alluviaux multitrames

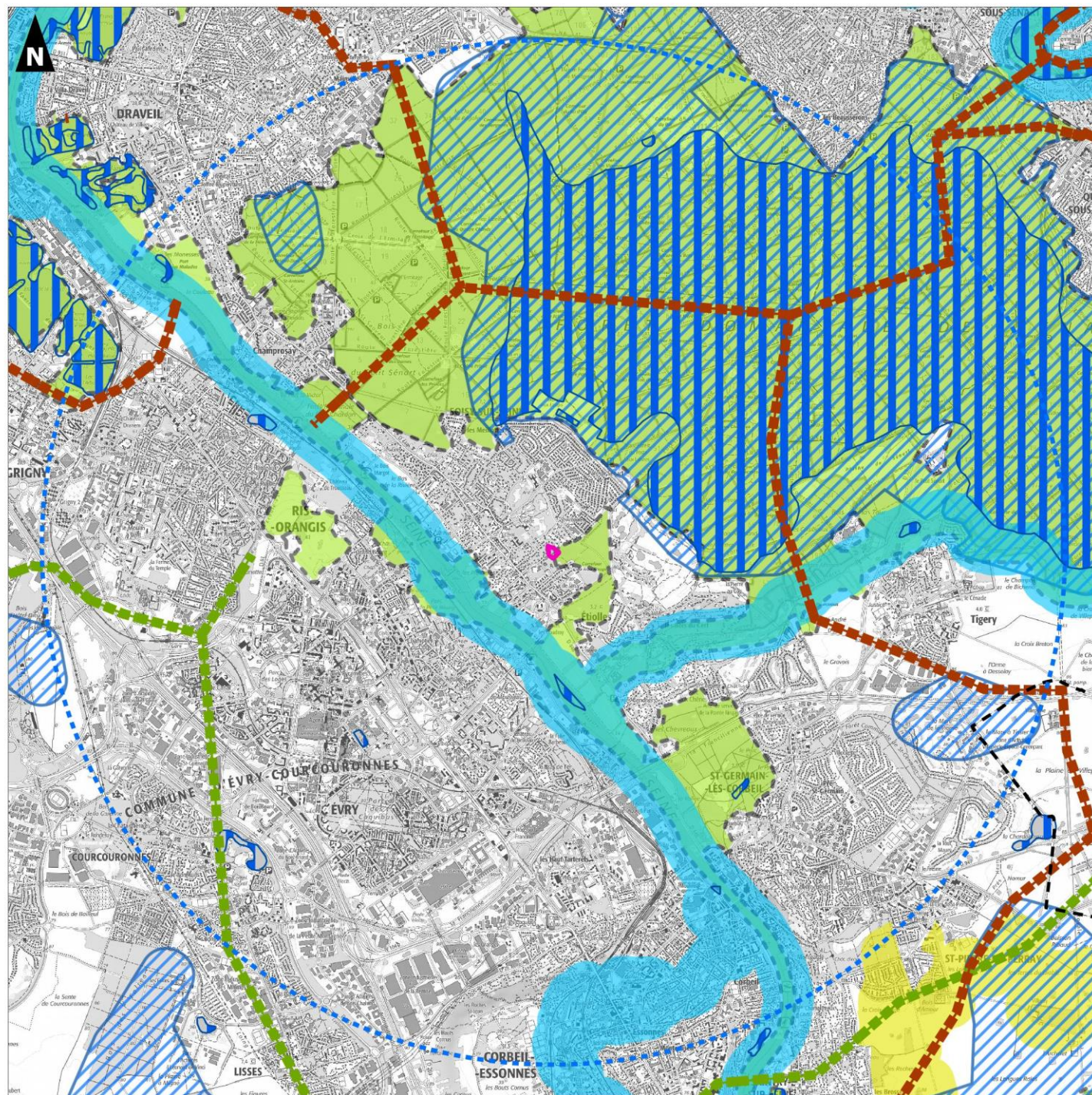
Éléments à préserver

-  Milieux humides
-  Réservoirs de biodiversité

Autres éléments d'intérêt majeur

-  Mosaiques agricoles
-  Secteurs de mares et mouillères

0 2 4 km



5. Zones à dominante humide

Les enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles sur le site, ont été recensées et cartographiées au 1/25 000^{ème} par la DRIAT. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027, les zones à dominantes humides ont également été répertoriées et cartographiées au 1/25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 relatif à la définition des zones humides, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - Soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
 - Soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Au regard de la nature anthropique du site d'étude et des données du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, le site n'est pas concerné par des milieux humides mais se trouvent a proximité d'une zone à potentiel assez forte de milieux humides.

La DRIAT a publié une nouvelle cartographie des enveloppes d'alertes zones humides pour l'Ile-de-France en 2022. Cette cartographie est un outil destiné à aider à l'identification des zones humides et assurer leur protection. Elle indique la nécessité de faire absolument ou non une étude zones humides pour vérifier la présence de celles-ci, mais ne possèdent pas d'enjeu réglementaires.

D'après la carte des enveloppes d'alertes des zones humides avérées et potentielles, le site est traversé par une zone à probabilité importante de zones humides. Le site est également à proximité d'une surface en eau avérée, à environ 1 km.

6. Formations géologiques

La commune de Soisy est à cheval sur plusieurs couches géologiques. Le site étant lui-même sur une formation géologique composée d'argile verte, de Glaises à Cyrènes et/ou marnes vertes et blanches.

Carte 5. Enveloppe d'alerte des zones humides avérées et potentielles – p.17

Carte 6. Zones à dominante humide – p.18

Carte 7. Formations géologiques – p.19

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

**Enveloppe d'alerte des zones humides
avérées et potentielles en Île-de-France**

Aires d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

 Limite départementale

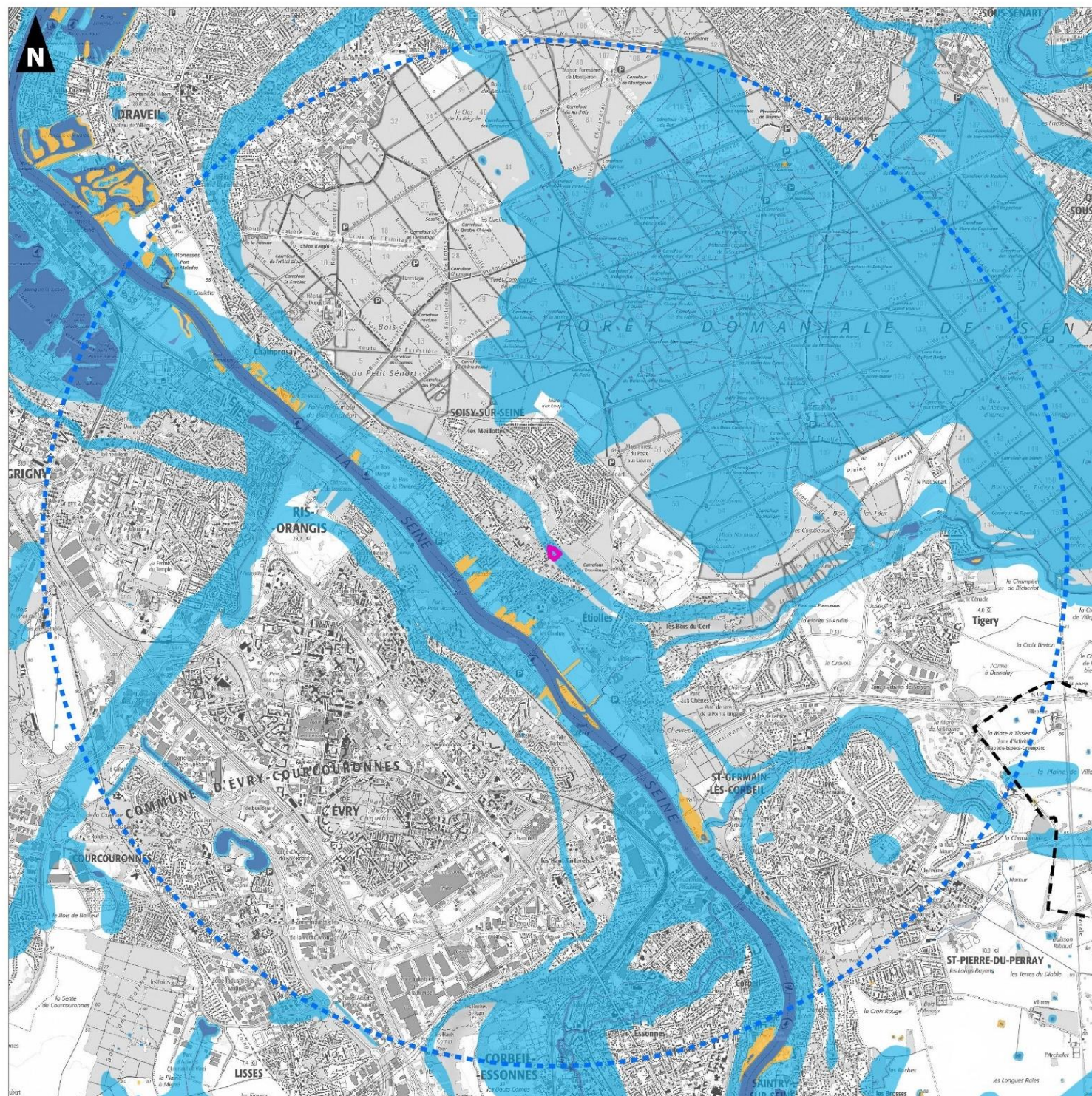
Enveloppe d'alerte

 Zone humide avérée

 Probabilité importante de zones humides

 Surface en eau

0 2 4 km



Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Zones à dominante humide du SDAGE

Aires d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Limites administratives

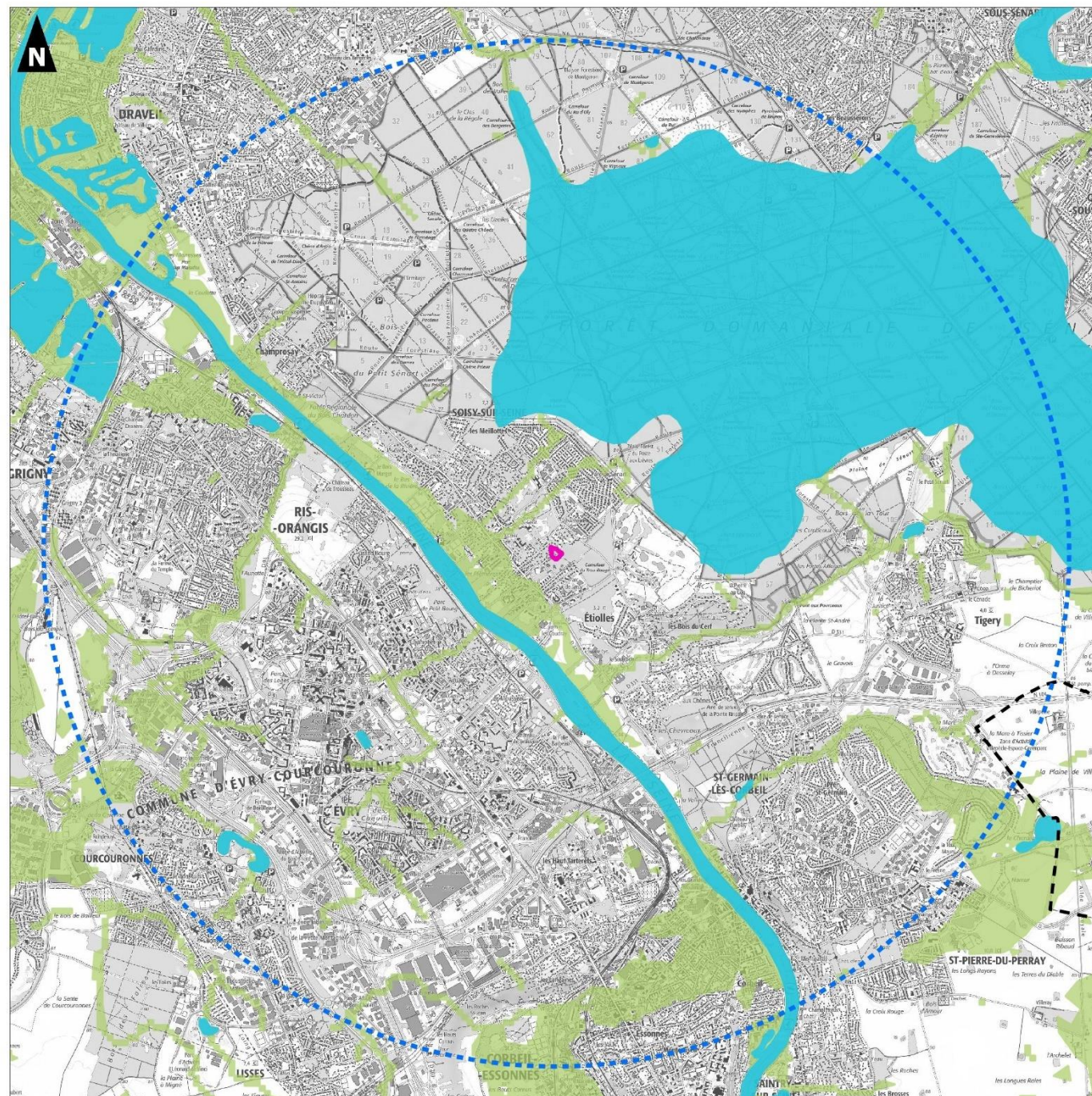
 Limite départementale

**Potentialité de présence de milieux humides
(SDAGE 2022-2027)**

 Forte

 Assez forte

0 2 4 km



Aire d'étude



Zone d'étude

Formations géologiques



CE, Colluvions polygéniques, éboulis



LP, Limon des plateaux



Fz, Alluvions récentes : limons, argiles, sables, tourbes localement



Fy, Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10 m) : sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens



g1SF, Sables de Fontainebleau, accessoirement grès en place ou peu remanié (versant)



g1CB, Calcaire de Brie stampien et meulière plio-quaternaire indifférenciées



g1AR, Argile verte, Glaises à Cyrènes et/ou Marnes vertes et blanches (Argile verte de Romainville)



e7MS, Marnes supragypseuses : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil

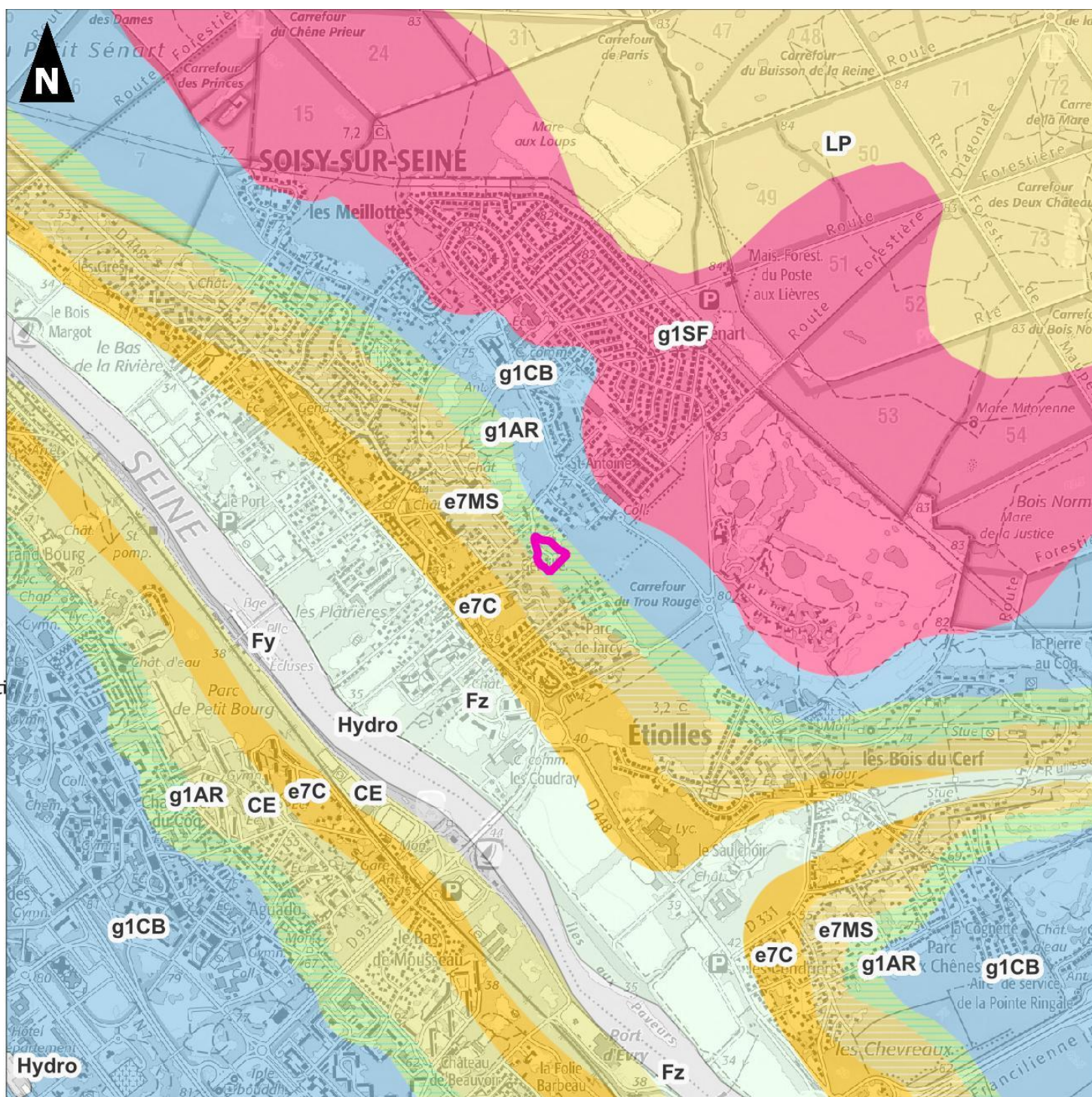
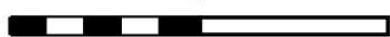


e7C, Calcaire de Champigny, Calcaire de Château-Landon, Marnes de Nemours



Hydro, Réseau hydrographique, étangs, lacs, gravières inondées

0 0,5 1 km



Synthèse du contexte écologique

La zone d'étude se situe en Île-de-France, dans le département de l'Essonne (91) au cœur de la commune de Soisy sur Seine, au sud de la forêt Domaniale de Sénart. Elle s'inscrit dans un contexte périurbain ; en effet, on retrouve, à proximité, des espaces naturels, boisés, humides et agricoles qui apportent une diversité dans le paysage francilien généralement anthropique.

Le périmètre d'étude est plus précisément constitué de parcelles en friches et est inscrit dans un processus de fermeture des milieux avec l'apparition de fourrés arbustifs et arborés. Des bâtiments sont aussi présents sur le site.

10 zones naturelles d'intérêt reconnu ont été identifiées dans un périmètre de 5km autour de la zone d'étude, à savoir 7 zones d'inventaire ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II. La zone d'étude n'est pas incluse dans un site réglementaire ; néanmoins, la zone d'inventaire ZNIEFF de type I « Mares de la forêt de Sénart » est située à moins de 100 mètres du site.

Concernant le réseau Natura 2000, aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS) ni Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n'est présente dans l'aire d'étude rapprochée, mais 5 sites Natura 2000 se trouvent dans l'aire d'étude éloignée.

D'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le site s'insère directement dans une trame, et est à proximité immédiate d'un carrefour de corridors.

La zone d'étude est concernée par une zone humide potentiellement présente d'après la nature du terrain et des données des enveloppes d'alertes des zones humides avérées et potentielles en IDF (DRIEAT).

Enfin, le site est situé sur une formation géologique de type g1AR.

II. PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La réalisation d'un prédiagnostic écologique entre dans le cadre d'un projet de gestion du site. Le présent document a pour objectif d'en étudier les potentialités écologiques et d'identifier les mesures de gestion à mettre en place.

1. Description du site

L'aire d'étude concerne un ensemble de friches, de fourrés ainsi que des bâtiments abandonnés. La nature anthropique du site est facilement identifiable dès le premier passage.

2. Données bibliographiques

2.1 Espèces patrimoniales et/ou protégées

Une extraction des données faunistiques et floristiques des bases de données de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN), de la LPO (Faune France), de la Société Française de l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM, observatoire national des mammifères), du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNPN) et de GéoNat Ile-de-France a été effectuée pour la commune de Soisy-sur-Seine et sur les 10 dernières années. Le tableau ci-dessous énumère les espèces patrimoniales et/ou protégées recensées :

Flore

Tableau 3. Données bibliographiques – Flore protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR	LRN	LRR	DZ	ZH	DHFF	PNA
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	-	-	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Asplenium ceterach</i>	Cétérach	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	-	PR	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Bidens radiata</i>	Bident radié	-	PR	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	-	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Callitriche brutia</i>	Callitriche pédonculé	-	-	LC	EN	Oui	-	-	-
<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Carex elata subsp. elata</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Carex panicea</i>	Laîche millet	-	-	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à feuilles étroites	-	-	LC	EN	Oui	-	-	-
<i>Crepis foetida</i>	Crépide fétide	-	-	LC	CR*	-	-	-	-
<i>Danthonia decumbens subsp. decumbens</i>	Sieglingie retombante	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	PNII	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Elatine alsinastrum</i>	Élatine fausse alsine	-	-	NT	EN	Oui	-	-	-
<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines	-	PR	LC	CR*	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	-	-	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	-	PR	LC	VU	Oui	-	-	-
<i>Eriophorum angustifolium</i>	Linaigrette à feuilles étroites	-	PR	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Eriophorum angustifolium</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Eriophorum vaginatum</i>	Linaigrette vaginée	-	PR	LC	CR*	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	-	-	LC	NT	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	-	-	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuelle d'eau	-	-	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Lactuca saligna</i>	Laitue à feuilles de saule	-	-	LC	CR*	-	-	-	-
<i>Laphangium luteoalbum</i>	Gnaphale jaunâtre	-	-	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR	LRN	LRR	DZ	ZH	DHFF	PNA
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	-	-	LC	VU	-	-	-	-
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	-	PR	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	-	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	-	-	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	-	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	-	-	LC	VU	Oui	-	-	-
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	-	-	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	PNI	-	LC	EN	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	-	-	LC	VU	-	-	-	-
<i>Potamogeton lucens</i>	Potamot luisant	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Potamot à feuilles perfoliées	-	-	LC	NT	Oui	-	-	-
<i>Potentilla supina</i>	Potentille couchée	-	PR	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Herbe de Saint-Roch	PNI	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Ranunculus ololeucos</i>	Renoncule blanche	-	PR	LC	CR*	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier à feuilles de Boucage	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	-	-	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	-	-	LC	LC	Oui	-	-	-
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	-	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	-	PR	LC	LC	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	-	-	LC	NT	Oui	-	-	-
<i>Trifolium medium subsp. medium</i>	Trèfle moyen	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe de Gaule	-	-	LC	DD	Oui	-	-	-
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	-	-	LC	VU	Oui	Ar. ZH	-	-
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne cultivée	-	-	LC	CR*	Oui	-	-	-

Légende				
Rareté régionale	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	Protection nationale	ZH : Zones Humides
RRR : extrêmement rare	EX : éteinte au niveau mondial		Arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire PNI = Annexe 1 : spécimens protégés ; PNII = Annexe 2 : destruction des spécimens interdites, à l'exception des parcelles habituellement cultivées.	Ar. ZH : Espèce indicatrice de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
RR : très rare	EW : éteinte à l'état sauvage			
R : rare	RE : disparue au niveau régional			
AR : assez rare	CR : en danger critique			
AC : assez commun	EN : En danger			
C : commun	VU : vulnérable			
CC : très commun	NT : quasi menacée			
CCC : extrêmement commun	LC : préoccupation mineure			
Dét. ZNIEFF IdF	NA : non applicable		PR : protection régionale	
Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ; - : non déterminante de ZNIEFF.	NE : non évalué DD : données insuffisantes		Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale	

SOURCES :

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A., et HENDOUX F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France. Paris. 80p.

LEGIFRANCE. Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

LEGIFRANCE. Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

LEGIFRANCE. Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Entomofaune

Tableau 4. Données bibliographiques – Entomofaune protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	LRR	LRN	ZNIEFF	DHFF	PRA
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschna affine	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Anostirus castaneus</i>	-	-	-	-	Oui	-	-
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant (Le)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant (Le)	-	LC	LC	Oui	-	-
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan (Le)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du Brome (L')	PR	NT	LC	Oui	-	X
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon (L')	PR	LC	LC	-	-	X
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée (La)	-	NT	LC	-	-	-
<i>Eristalis intricaria</i>	-	-	-	-	Oui*	-	-
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinoise (L')	-	LC	-	-	DHII	-
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir (Le)	-	NT	LC	Oui	-	X
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé (Le)	PR	NT	LC	Oui*	-	X
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier (La)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve (La)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée (La)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain (Le)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant (mâle)	-	-	-	-	DHII	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil (Le)	-	LC	LC	Oui*	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps (Le)	-	NT	LC	Oui*	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps septentrional (Le)	-	NT	LC	Oui*	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps méridional (Le)	-	NT	-	Oui*	-	-
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière (L')	-	LC	LC	Oui	-	-
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	PR	LC	-	-	-	-
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes (La)	-	VU	LC	Oui	-	X
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	-	NT	-	Oui	-	-
<i>Strophosoma nebulosum</i>	-	-	-	-	Oui	-	-

Légende				
Rareté régionale	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE)	Dét. ZNIEFF IdF
E : exceptionnel	EX : éteinte au niveau mondial		Espèces inscrites à l'une des annexes de la directive européenne « habitats-faune-flore » 92/43/CEE du 21/05/1992 : Annexe II (DHII) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation ; Annexe IV (DHIV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France. Oui ¹ : déterminante si observation répétée plusieurs années sur la station. Oui* : espèce déterminante sous condition. - : espèce non déterminante.
RR : très rare	EW : éteinte à l'état sauvage			
R : rare	RE : disparue au niveau régional			
AR : assez rare	CR : en danger critique			
PC : peu commun	EN : En danger			
AC : assez commun	VU : vulnérable			
C : commun	NT : quasi menacée			
CC : très commun	LC : préoccupation mineure			
Protection nationale	NA : non applicable		Protection régionale	
Arrêté ministériel du 23 Avril 2007 (JORF du 6 mai 2007) fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 (PII) : espèces, sites de reproduction et aires de repos protégés ; Art. 3 (PIII) : individus protégés.	NE : non évalué		Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale : PR : espèce protégée en Île-de-France.	
	DD : données insuffisantes			
PRA : Plan régional d'action			PNA : Plan national d'action	
Espèce inscrite au plan régional d'actions en faveur des papillons de jour (2022-2032) ou Espèce inscrite à la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des odonates (2013-2017)			Espèce inscrite au plan national d'actions en faveur des papillons de jour (2018-2028) ou Espèce inscrite au plan national d'actions en faveur des libellules (2020-2030)	

SOURCES :

Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LEGIFRANCE. Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthetique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

N.d., 2018. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France.

Avifaune

Tableau 5. Données bibliographiques – Avifaune protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	PIII	-	-	VU	-
<i>Acanthis flammea cabaret</i>	Sizerin cabaret	PIII	-	-	-	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	PIII;PVI	-	EN	LC	Oui*
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	PIII;PVI	-	LC	LC	-
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	PIII	-	LC	LC	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	PIII	-	LC	LC	-
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	PIII	-	NA ^{b1}	NT	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	PIII	-	NT	LC	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	DOII	VU	NT	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	PIII	DOI	LC	VU	Oui*
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	DOII;DOIII	LC	LC	Oui*
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	PIII	-	EN	VU	Oui*
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PIII	-	NT	LC	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PIII	-	LC	NT	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	PIII	-	LC	LC	Oui*
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	-	DOII	NA ^a	NA ^a	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	PIII	-	LC	LC	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	PIII	DOI	LC	LC	Oui*
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	PIII	-	VU	VU	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	PIII	-	NT	VU	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	PIII	-	VU	VU	-
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	PIII	-	NA ^{b1}	LC	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	PIII	-	LC	LC	-
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	PIII	DOII	LC	NT	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	PIII	DOI	-	LC	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	PIII	DOI	CR	NT	Oui*
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	PIII	-	LC	LC	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	-	DOII	LC	DD	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	-	DOII	LC	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	DOII;DOIII	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	DOII	LC	LC	-
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	-	DOII	LC	LC	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	PIII	DOII	LC	LC	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PIII	-	NT	LC	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	PIII	-	LC	LC	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	PIII	DOII	LC	LC	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	PIII	-	NT	NT	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PIII	-	LC	LC	-
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	PIII	DOI	LC	LC	Oui*
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	PIII	-	VU	VU	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PIII	DOI	LC	LC	Oui*
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	PIII	-	LC	LC	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	PIII	DOI	RE	EN	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	PIII	-	EN	EN	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PIII	-	LC	LC	-
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	PIII	-	LC	LC	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	PIII	-	NT	NT	-
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	PIII	-	EN	VU	Oui*
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PIII	-	LC	LC	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	PIII	-	-	-	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	-	DOII;DOIII	LC	LC	Oui*
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	-	DOII;DOIII	RE	CR	Oui*
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	-	DOII	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	DOII	LC	LC	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	PIII	-	NT	LC	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	PIII	-	VU	NT	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Ichthyaelus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	PIII	DOI	NT	LC	Oui*
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	PIII	DOII	VU	LC	-
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	PIII	-	NA ^{b1}	LC	-
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	PIII	-	LC	LC	-
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	PIII	-	LC	LC	Oui*
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	PIII	DOI	EN	LC	Oui*
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	PIII	-	LC	LC	-
<i>Lymnocyrtus minimus</i>	Bécassine sourde	-	DOII;DOIII	-	-	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PIII	-	NT	LC	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	PIII	-	LC	LC	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	PIII	-	VU	NT	-
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	-	DOII	-	-	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	PIII	-	NT	LC	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	PIII	-	LC	LC	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PIII	-	VU	LC	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	PIII	-	EN	EN	Oui*
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	PIII	-	LC	LC	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	PIII	DOI	VU	LC	Oui*
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	PIII	-	LC	LC	Oui*
<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Grand Cormoran continental	PIII	-	LC	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	DOII;DOIII	LC	LC	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	PIII	-	LC	LC	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	PIII	-	LC	LC	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	PIII	-	LC	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	PIII	-	LC	LC	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	PIII	-	VU	NT	Oui*
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	PIII	-	EN	NT	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	DOII	LC	LC	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	PIII	-	LC	LC	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	PIII	-	LC	LC	Oui*
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	PIII	-	LC	LC	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	PIII	-	NT	LC	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	-	-	NA ^a	NA ^a	-
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	PIII	-	VU	VU	-
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	PIII	-	LC	LC	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	PIII	-	LC	NT	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	PIII	-	VU	LC	-
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	PIII	-	VU	NT	-
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	-	DOII;DOIII	NT	LC	Oui*
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PIII	-	EN	VU	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	PIII	-	LC	LC	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	PIII	DOI	VU	LC	Oui*
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	DOII	LC	LC	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	PIII	-	LC	LC	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	DOII	LC	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	PIII	-	LC	LC	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	PIII	-	VU	NT	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	PIII	-	LC	LC	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	PIII	-	LC	LC	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	DOII	-	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	DOII	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	DOII	LC	LC	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	DOII	LC	LC	-

Légende			
Directive Oiseaux (Directive 79/409/CEE « Oiseaux »)	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	Protection nationale
Espèces inscrites à l'une des annexes de la directive européenne « oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 : Annexe I (DOI) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS) ; Annexe II (DOII) : Espèces pouvant être chassées ; Annexe III (DOIII) : Espèces pouvant être commercialisées.	EX : éteinte au niveau mondial		Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Art. 3 (PIII) : individus, œufs, nids, sites de reproduction et aires de repos protégés ; Art. 4 (PIV) : individus, œufs et nids protégés.
	EW : éteinte à l'état sauvage		
	RE : disparue au niveau régional		
	CR : en danger critique		
	EN : En danger		
	VU : vulnérable		
	NT : quasi menacée		
	LC : préoccupation mineure		
	NE : non évalué		
	DD : données insuffisantes		
	NA ^a : non applicable car introduit dans la période récente,		
	NA ^b : non applicable car présent de manière occasionnelle ou marginale,		
	NA ^c : non applicable car présente en tant que nicheuse dans la région mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, NA ^d : non applicable car présente en tant que nicheuse dans la région mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis.		
Dét. ZNIEFF IdF			
Oui* : Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France sous condition, - : espèce non déterminante.			

Mammifères

Tableau 6. Données bibliographiques – Mammalofaune protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	-	-	LC	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	PII	-	-	LC	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	-	-	LC	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PII	-	-	LC	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	-	LC	-
<i>Tamias sibiricus</i>	Tamias de Sibérie	-	-	-	NA ^a	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	-	LC	-

Légende				
Rareté régionale	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	PN : Protection nationale	DHFF : Directive Habitats Faune Flore
E : exceptionnel RR : très rare R : rare AR : assez rare PC : peu commun AC : assez commun C : commun CC : très commun	Listes rouges nicheurs d'IdF pour les oiseaux		Arrêtés ministériels fixant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : PI, PII, PIII : Espèce inscrite en article 1, 2 ou 3 de leur liste de protection du taxon respectif (avifaune, herpétofaune, mammalo-faune ou entomofaune).	Espèces inscrites à l'une des annexes de la directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (DO) ou « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 (DH) : DOI, DOII, DOIII : Espèce inscrite en annexe 1, 2 ou 3 de la DO. DHII, IV, V : Espèce inscrite en annexe 2, 4 ou 5 de la DH.
	EX : éteinte au niveau mondial			
	EW : éteinte à l'état sauvage			
	RE : disparue au niveau régional			
	CR : en danger critique			
	EN : En danger			
	VU : vulnérable			
	NT : quasi menacée			
Dét. ZNIEFF IdF	LC : préoccupation mineure		PR : protection régionale	
Oui : espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France. Oui*: déterminante sous condition. - : non déterminante.	NA : non applicable		Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale	
	NE : non évalué			
	DD : données insuffisantes			
PNA : Espèce inscrite au plan national d'action du taxon respectif PRA : Espèce inscrite au plan régional d'action du taxon respectif				

Amphibiens

Tableau 7. Données bibliographiques – Herpétofaune protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	PII	DHIV	NT	LC	-
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun (Le)	PIII	-	LC	LC	-
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	PII	DHIV	NT	NT	Oui
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	PIII	-	LC	LC	-
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	PIII	-	VU	NT	Oui
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille commune	PIV	DHV	DD	NT	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	PIII	DHV	NA	LC	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	PII	DHIV	LC	LC	-
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	PIV ;PV	DHV	NT	LC	-
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	PII	DHII ;DHIV	LC	NT	Oui*

Légende				
Rareté régionale	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE)
E : exceptionnel	EX : éteinte au niveau mondial		Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Art. 2 (PII) : espèce dont les individus, les pontes, les larves et les habitats sont strictement protégés ; Art. 3 (PIII) : espèce dont les individus sont strictement protégés ; Art.4 (PIV) : espèce dont la mutilation, le colportage... sont interdits ; Art. 5 (PV) : modalités de dérogations accordées pour la Grenouille rousse.	Espèces inscrites à l'une des annexes de la directive européenne « habitats-faune-flore » 92/43/CEE du 21/05/1992 : Annexe II (DHII) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation ; Annexe IV (DHIV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ; Annexe V (DHV) : Espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
RR : très rare	EW : éteinte à l'état sauvage			
R : rare	RE : disparue au niveau régional			
AR : assez rare	CR : en danger critique			
PC : peu commun	EN : En danger			
AC : assez commun	VU : vulnérable			
C : commun	NT : quasi menacée			
CC : très commun	LC : préoccupation mineure			
Dét. ZNIEFF IdF	NA : non applicable			
Oui : espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ; Oui* : déterminante sous condition ; - : non déterminante.	NE : non évalué			
	DD : données insuffisantes			

Reptiles

Tableau 8. Données bibliographiques – Herpétofaune protégée et/ou patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	PIII	-	LC	LC	-
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	PII	DHIV	NT	NT	Oui
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	PII	-	LC	LC	-
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier helvétique	PII	-	LC	LC	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	PII	DHIV	LC	LC	-
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	-	-	NA	NA ^a	-
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	PIV	-	EN	LC	-
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	PIV	-	EN	VU	Oui

Légende				
Rareté régionale	LRR : liste rouge régionale	LRN : liste rouge nationale	Protection nationale	Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE)
E : exceptionnel	EX : éteinte au niveau mondial	Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.	Espèces inscrites à l'une des annexes de la directive européenne « habitats-faune-flore » 92/43/CEE du 21/05/1992 : Annexe II (DHII) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation ; Annexe IV (DHIV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ; Annexe V (DHV) : Espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.	
RR : très rare	EW : éteinte à l'état sauvage			
R : rare	RE : disparue au niveau régional			
AR : assez rare	CR : en danger critique			
PC : peu commun	EN : En danger			
AC : assez commun	VU : vulnérable			
C : commun	NT : quasi menacée			
CC : très commun	LC : préoccupation mineure			
Dét. ZNIEFF IdF	NA : non applicable	Art. 2 (PII) : espèce dont les individus, les pontes, les larves et les habitats sont strictement protégés ; Art. 3 (PIII) : espèce dont les individus sont strictement protégés ; Art.4 (PIV) : espèce dont la mutilation, le colportage... sont interdits ; Art. 5 (PV) : modalités de dérogations accordées pour la Grenouille rousse.		
Oui : espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ; Oui* : déterminante sous condition ; - : non déterminante.	NE : non évalué			
	DD : données insuffisantes			

SOURCES :

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 2000–2020. Agence Régionale pour la

Biodiversité en Île-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.

N.d., 2018. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces identifiées comme « quasi-menacée », « vulnérables », « en danger » ou « en danger critique » d'après les listes rouges de l'UICN, présentant un degré de rareté ou de menace significatif au niveau régional, inscrites à un plan régional ou national d'actions, et/ou inscrites en annexe de la Directive Oiseaux ou Habitats Faune Flore. Les espèces déterminantes de ZNIEFF sont aussi considérées comme patrimoniales si et seulement si les conditions de déterminance sont vérifiées.

Parmi les 860 espèces issues de la bibliographie, 525 espèces végétales et 141 espèces faunistiques sont patrimoniales et/ou protégées.

2.2 Espèces exotiques envahissantes

Un total de 16 espèces végétales exotiques envahissantes a été répertorié sur la commune de Soisy-sur-Seine (91). Celles-ci sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 9. Espèces exotiques envahissantes issues du CBNBP et de l'INPN recensées à Saint-Arnoult-en-Yvelines et sur les 10 dernières années

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'invasion
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	Avérées implantées
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon	Avérées implantées
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé	Potentielles implantées
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Potentielles implantées
<i>Elodea nuttallii</i>	Élodée à feuilles étroites	Avérées implantées
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Potentielles implantées
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne	Avérées implantées
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	Avérées implantées
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule	Avérées implantées
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	Avérées implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Avérées implantées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Avérées implantées
<i>Rhus typhina</i>	Sumac hérissé	Liste d'alerte
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérées implantées
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	Avérées implantées
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnerie en spirale	Avérées implantées

Légende :

J. WEGNEZ, Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France – Actualisation de la liste hiérarchisée (2022) : Typologie et définition des différentes catégories retenues pour la région Île-de-France :

Catégorie	Objectif
Espèces exotiques envahissantes (EEE) avérées	Émergentes Limiter l'expansion de l'espèce voire l'éradiquer
	Largement implantées Limiter les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ou contenir les fronts de colonisation
Espèces exotiques envahissantes (EEE) potentielles	Liste d'alerte (espèces absentes de la région) Éviter l'implantation de l'espèce
	Liste d'alerte (espèces émergentes) Améliorer la connaissance de l'impact local de l'espèce
	Espèces largement implantées Suivre le comportement régional de l'espèce

Ont également été observées sur la commune de Soisy-sur-Seine, le **Brun du pélargonium** (*Cacys marshallii*), la **Bernache du Canada** (*Branta canadensis*), la **Perruche à collier** (*Psittacula krameri*), la **Tamias de Sibérie** (*Tamias sibiricus*) et la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta*).

Le terme « invasive » s'applique aux taxons exotiques qui, par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels entraînent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où ils se sont établis. Considérée comme une cause importante de perte de biodiversité au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes (EEE) ou « invasives » sont concernées par différents dispositifs tels que ceux relatifs à l'Union Européenne. Au niveau national, la problématique des EEE est prise en compte au sein de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) du Ministère de l'Écologie et correspond à un engagement fort du Grenelle de l'environnement (art. 23 de la Loi Grenelle du 3 août 2009). En application du règlement européen (n° 1143/2014) et de la réglementation nationale de 2018 (code de l'environnement L411-5 et suivants, décrets et arrêtés associés) sont établies des listes d'espèces, régulièrement mises à jour. La dernière version (2023) de la liste d'espèces préoccupantes pour l'Union européenne comporte 88 espèces (41 végétales et 47 animales). La liste des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain reprend les espèces préoccupantes pour l'UE et ajoute des espèces spécifiques au territoire. La Stratégie nationale du Ministère de l'Écologie relative aux espèces exotiques envahissantes prévoit une action sur la mise en place d'une méthode de hiérarchisation des espèces introduites afin d'évaluer le caractère invasif de certaines espèces présentes en France métropolitaine et de définir des actions de surveillance, de suivi, de gestion, de limitation du commerce, etc.

3. Expertises de terrain

3.1. Conditions de sortie

Objet	Date	Horaires	T	Nébulosité	Précipitations	Vent
Visite Faune/Flore	15/07/2025	10h-13h	20-23°C	Ciel dégagé	Aucune	Environ 10km/h

3.2. Observations

Le passage réalisé a principalement visé la recherche de potentialité pour la flore et la faune. L'inventaire a été effectué à pied sur l'ensemble de la zone d'étude. Les conditions météo étaient plutôt favorables, mais la période n'étant pas la plus propice pour la faune, tout le potentiel faunistique du site n'a donc pas pu être révélé.

Flore & habitat

■ Habitats

Le site est composé d'une maison (EUNIS : J1.1) et d'une petite maisonnette abandonnée (EUNIS J1.5) d'un chemin goudronné et d'une terrasse (EUNIS : J4.2), ainsi que de son jardin, également laissé à l'abandon (EUNIS : X24). Le reste de la parcelle est divisée entre des prairies de fauches (EUNIS E2.2), des zones à la végétation anthropisée (EUNIS E.1), des fourrés (EUNIS F3.11), et une zone boisée constituée principalement d'érables (EUNIS G1.A8).

Le jardin présente une mosaïque d'habitats issus des activités humaines antérieures. La strate arborée et arbustive est en effet principalement composée d'espèces ornementales non indigènes, avec par exemple le Maronnier à fleurs couleur de chair (*Aesculus carnea*), le Prunier du Portugal (*Prunus lusitanica*) ou encore le Murier blanc (*Morus alba*).

Certains milieux sont ouverts avec une strate herbacée proche de celle des milieux prairiaux, composée notamment de la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) et du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Sous les arbres, on retrouve des espèces appréciant les milieux ombragés et les sous-bois, comme le Lierre terrestre (*Hedera helix*) ou la Benoîte commune (*Geum urbanum*). D'autres zones encore sont dominées par la Primevère officinale (*Primula veris*), indiquant un milieu calcaire.

On retrouve ainsi, avec l'abandon du jardin, une diversité de strates et de petits milieux qui peuvent être favorables à la faune, mais qui ne présentent que peu d'intérêt au niveau de la flore. D'un point de vue floristique, les enjeux sont donc « Faibles » pour cet habitat. Concernant les milieux artificialisés et notamment la maison abandonnée, les enjeux floristiques sont « Très faibles ».



Maison principale



Serre abandonnée

■ Espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)

Cinq espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site.

Tableau 10. Liste des espèces exotiques envahissantes identifiées et statuts associés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE
<i>Impatien balfouri</i>	Impatience de Balfour	Potentielles implantées
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Potentielles implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérées implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Avérées implantées
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	Potentielles implantées

Le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sont dites « Avérées implantées » : elles sont largement présentes en Île-de-France et leur impact écologique est avéré. Le Laurier-cerise est souvent utilisé en tant que haie, ici il s'agit de pieds isolés plantés ou spontanés. Le Buddleja du père David (*Buddleja davidii*) est une espèce « Potentielle implantée » : elle est largement implantée mais seulement potentiellement problématique dans la région. L'Impatience de Balfour et la Symphorine à fruits blancs sont considérées comme « potentielles implantées ».

En cas d'opération de gestion, les déchets organiques issus de ces espèces devront être traités de manière appropriée afin d'empêcher leur dissémination.



Buddleja du père David

Carte 8. EEE – p.37

Carte 9. Habitats recensés – p.38

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Espèces floristiques exotiques envahissantes

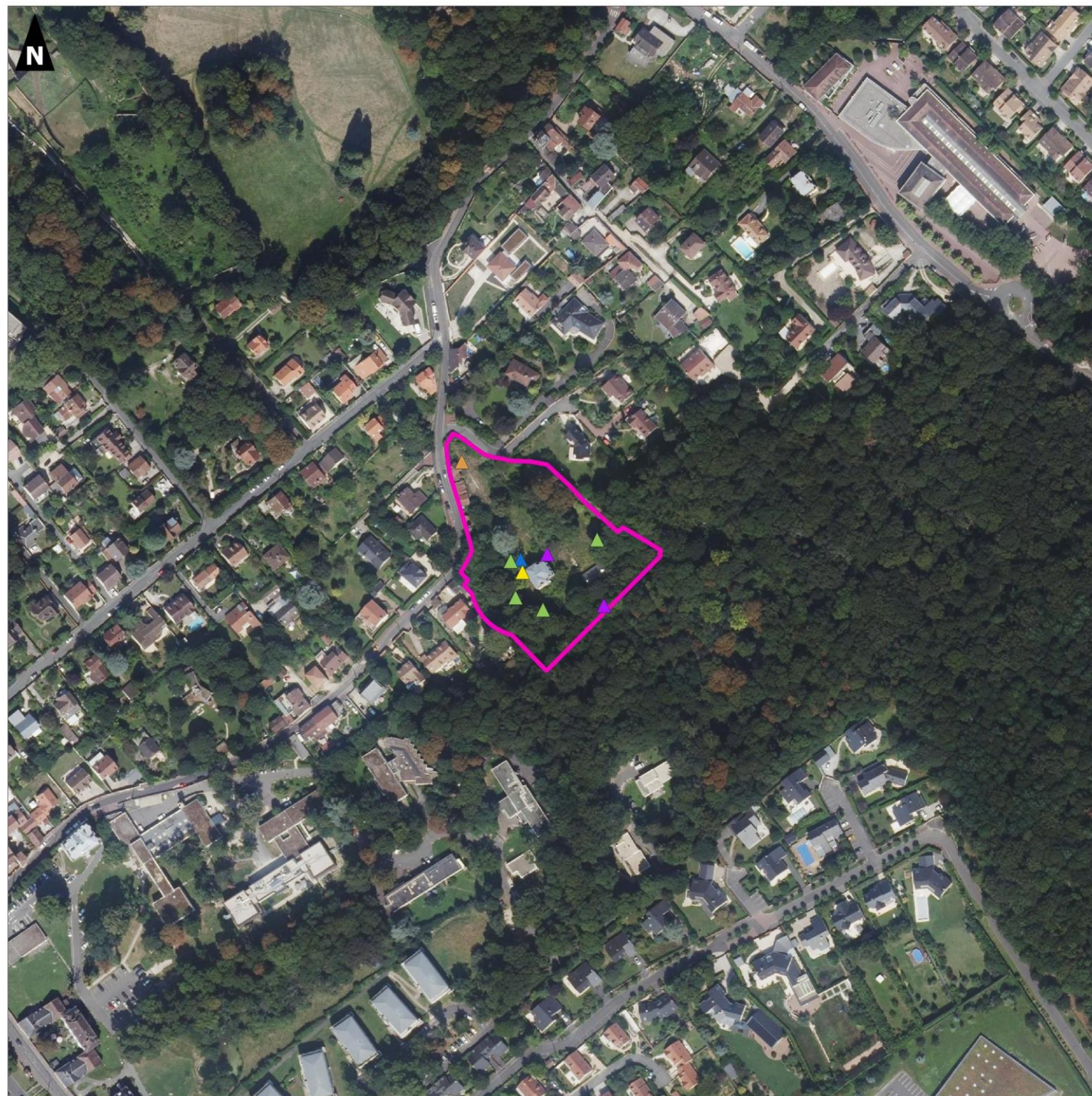
Aire d'étude

 Zone d'étude

Espèces floristiques exotiques envahissantes

-  Buddleja du père david (*Buddleja davidii*)
-  Impatience de balfour (*Impatiens balfouri*)
-  Laurier palme (*Prunus laurocerasus*)
-  Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Symphorine à fruits blancs (*Symphoricarpos albus*)

0 100 200 m



Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Habitats naturels et semi-naturels

Aire d'étude

 Zone d'étude

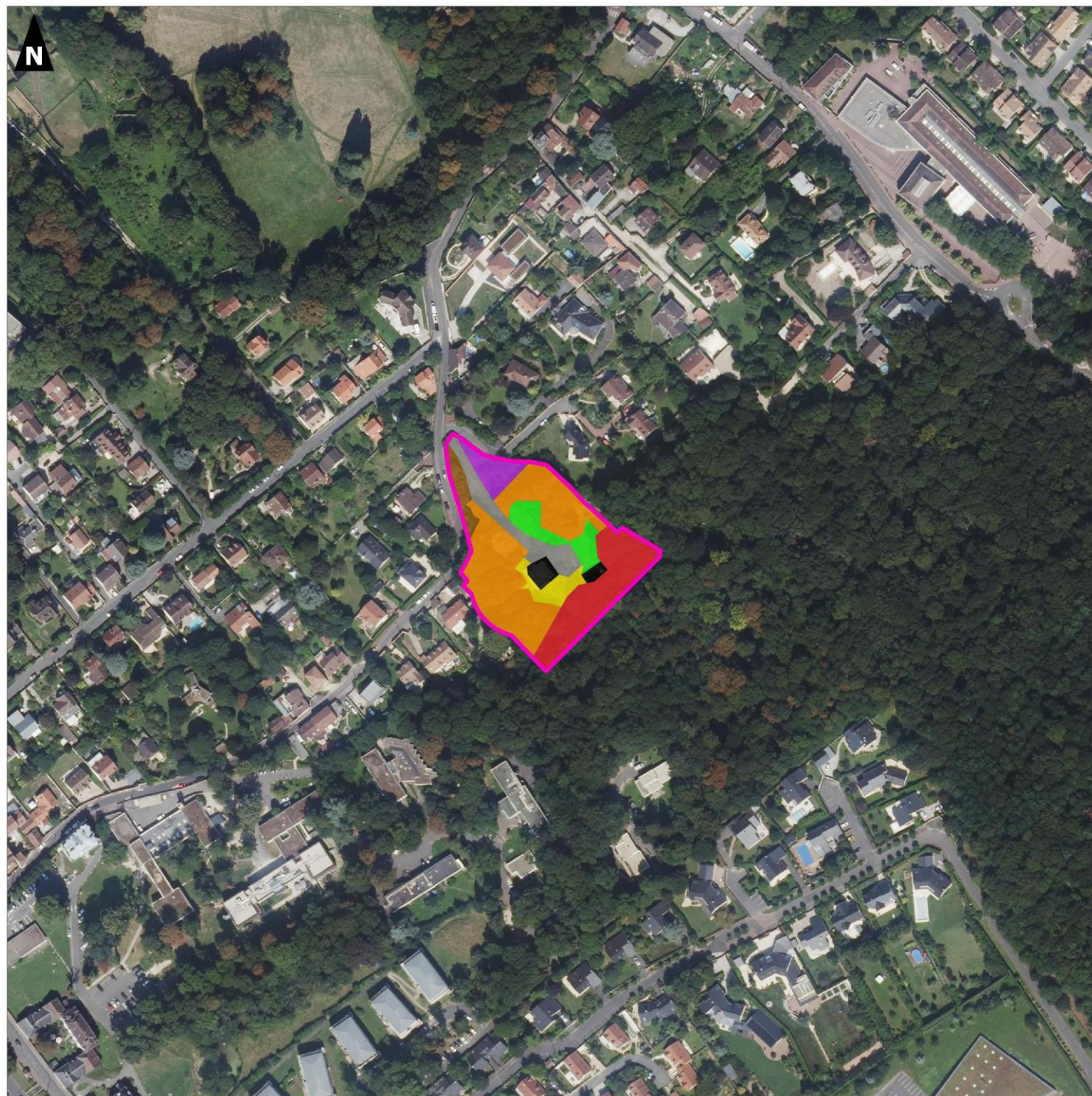
Codes EUNIS - Habitats

-  E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
-  E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
-  G1.A8 - Érables euroasiatiques
-  J1.1 - Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes
-  J1.5 - Constructions abandonnées des villes et des villages
-  J4.2 - Réseaux routiers
-  X24 - Jardins domestiques des villes et des centres-villes

0 100 200 m



Réalisation : AUDDICE, septembre 2025
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO 2024
Sources de données : EPF IDF - AUDDICE, 2025



Faune

Malgré la période de prospection légèrement défavorable, les espèces suivantes ont été observées :

Tableau 11. Faune identifiée sur le secteur d'étude

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	DHFF	LRR	LRN	ZNIEFF	EEE
Insectes	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	X	-	VU	LC	Oui	-
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	-	LC	LC	Oui*	-
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	LC	-	-
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	X	-	VU	LC	Oui	-
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	-	LC	LC	-	-
Avifaunes	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	DOII;DOIII	LC	LC	-	-
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	DOII	LC	LC	-	-
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	DOII	LC	LC	-	-
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	DOII	LC	LC	-	-
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	-	-	NA ^a	NA ^a	-	X
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	PIII	-	LC	LC	-	-
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	DOII	LC	LC	-	-
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	DOII	LC	LC	-	-
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lezard des murailles	PII	DHIV	LC	LC	-	-
Mammifères	<i>Capreolus capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen, Chevreuil	-	-	LC	-	-	-
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PII	-	-	LC	-	-
	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	-	LC	-	-	-
	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	-	-	-

La parcelle est divisée entre des zones artificialisées comme la maison d'habitation, la maison du gardien à l'entrée, la piscine couverte, le cabanon, les serres, les granges, le pigeonnier et les différentes terrasses et voiries. L'enjeu pressenti y est globalement « faible » voire « très faible ».

Quant aux zones moins artificialisées on retrouve les zones boisées et de prairies. Les enjeux faunistiques sur ces habitats vont de **faibles** à **modérées**.

Quelques espèces remarquables ont été observées comme l’Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*) et l’Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*). Deux arbres à cavités et microcavités sont présents à l’ouest ainsi qu’une cavité pouvant servir aux rapaces nocturnes et aux chiroptères.



Arbre à cavités favorable aux chiroptères



Cavité rupestre

Pour finir, des traces de mammifères ont été observées. Des crottes de Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), ainsi qu’un cadavre de jeune faon de chevreuil a été retrouvé dans un bassin artificiel au nord est du jardin. Des crottes de Renard roux (*Vulpes vulpes*) sont présentes dans le sud de la parcelle.



*Fèces de chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)*



*Crotte de Renard (*Vulpes vulpes*)*

Certaines espèces n’ont pas été contactées mais les habitats sont favorables notamment le Hérisson d’Europe ou l’Ecureuil roux. De plus, la zone au sud comporte un bassin qui pourrait accueillir des amphibiens et la zone boisée à proximité peut être favorable pour la Salamandre tachetée. Tout aménagement devra prendre en compte la potentialité de leur présence.

Carte 10. Faune patrimoniale – p.37

Carte 11. Microhabitats favorables à l’accueil de la biodiversité – p.38

Carte 12. Enjeux pressentis – p.39

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Faune patrimoniale

Aire d'étude

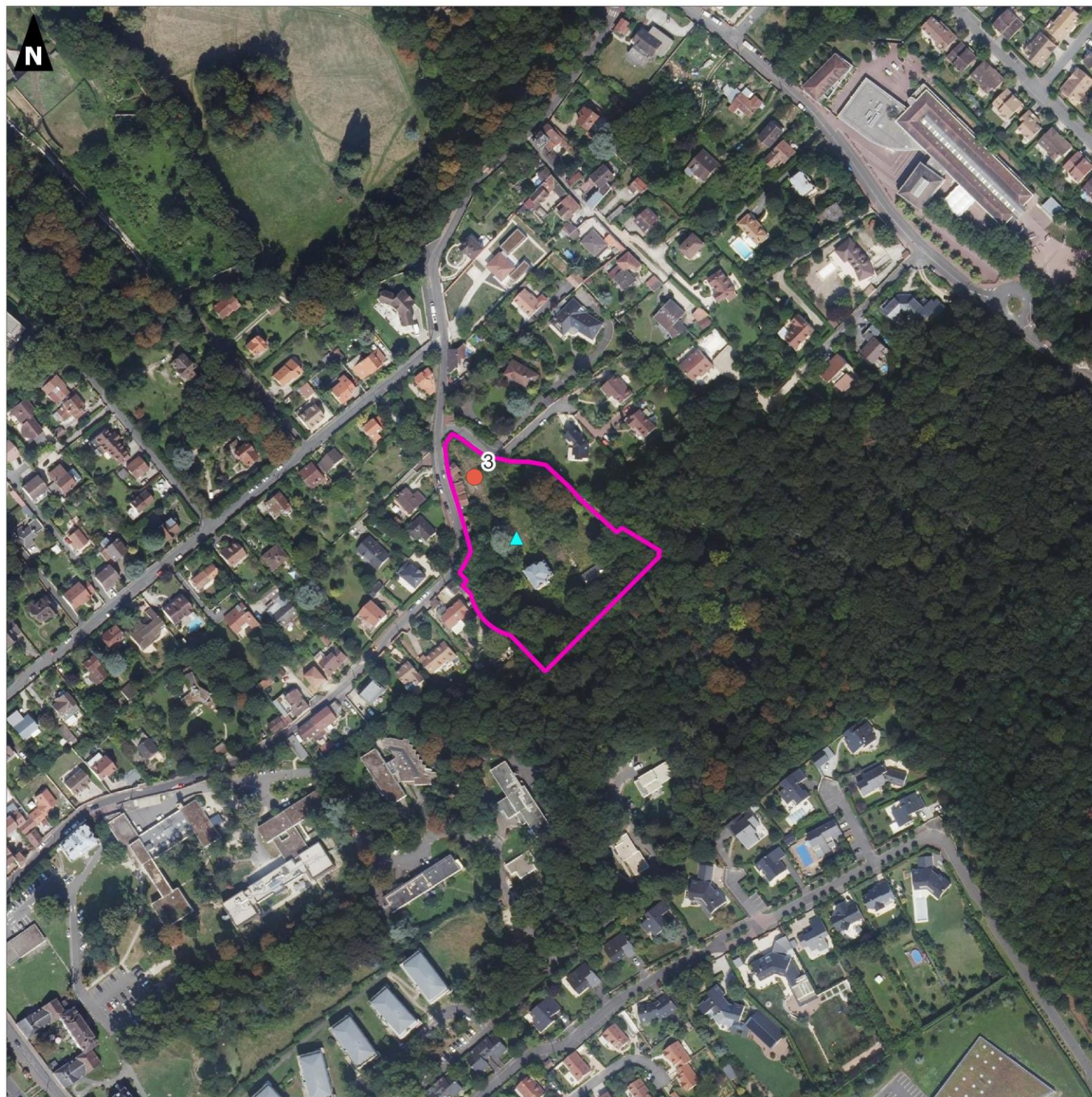
 Zone d'étude

Espèces patrimoniales

-  Azuré bleu-céleste , Bel-Argus ,
Argus bleu céleste , Lycène Bel-Argus ,
Argus bleu ciel (*Lysandra bellargus*)
-  Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*)

x : effectif si plus d'un individu

0 100 200 m



Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Habitats favorables à l'accueil de la biodiversité

Aire d'étude

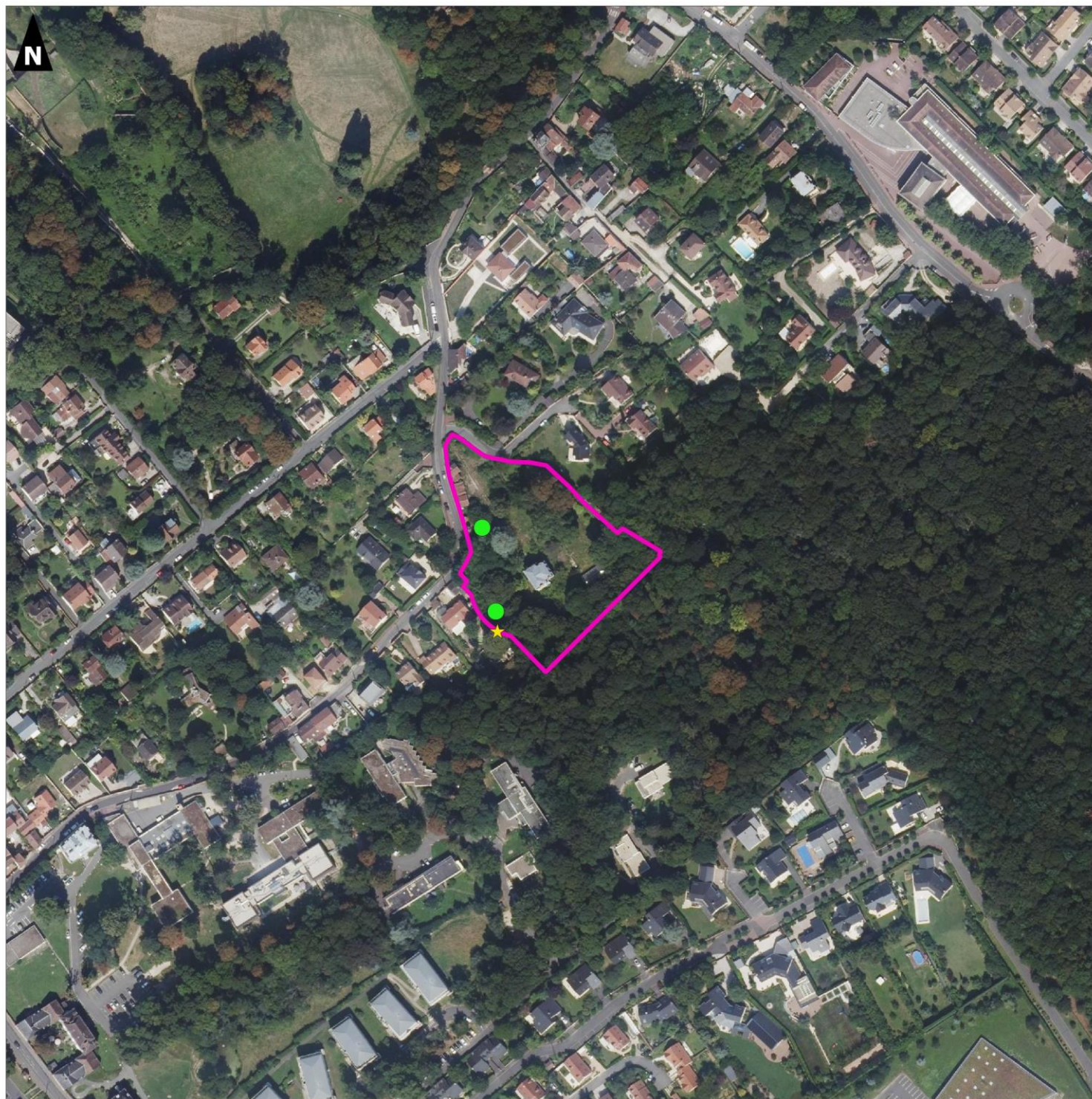
 Zone d'étude

Habitats favorables

 Arbre à microcavité

 Cavité rupestre

0 100 200 m



Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Enjeux pressentis

Aire d'étude

 Zone d'étude

Enjeu

 Très faible

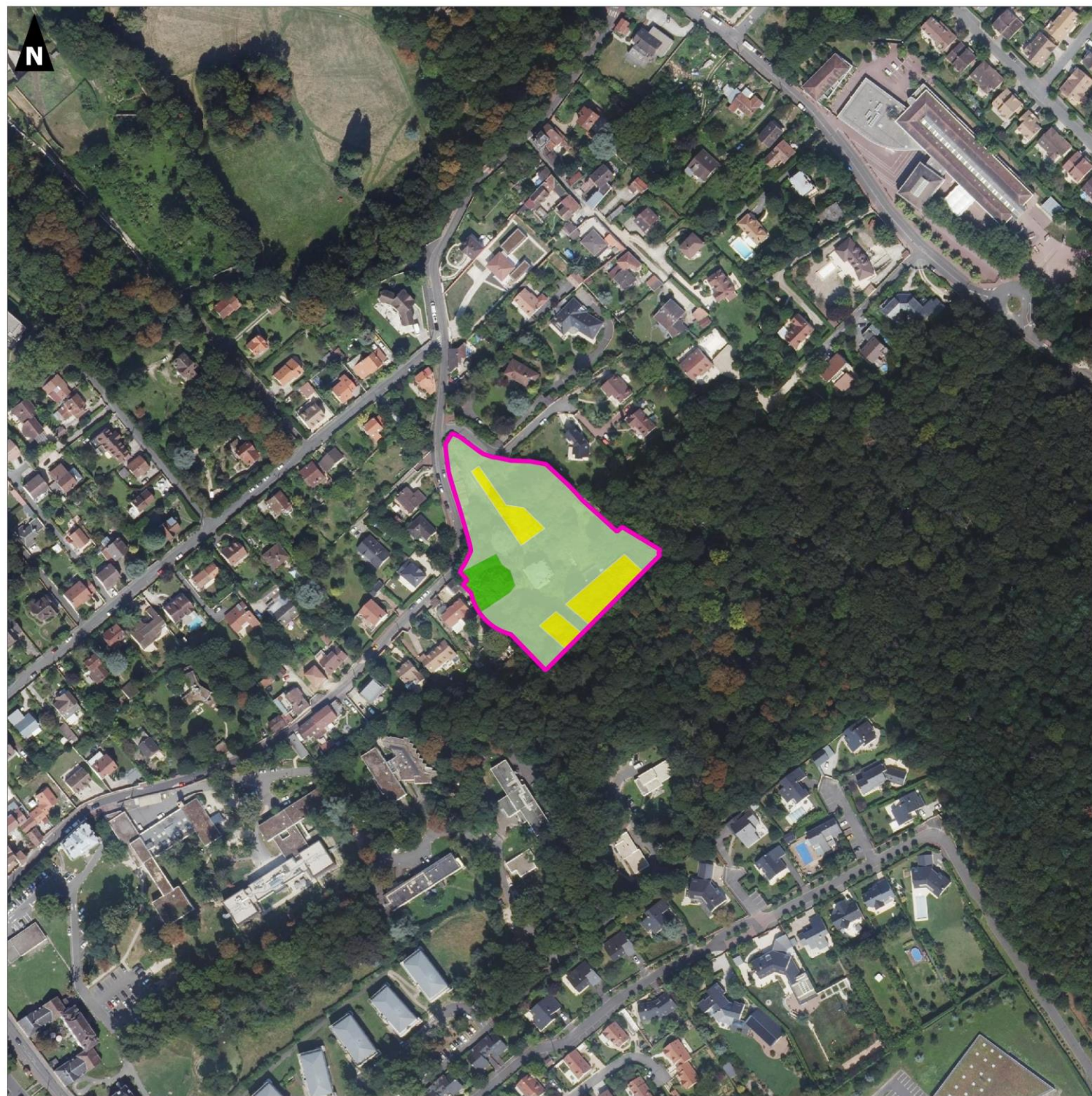
 Faible

 Modéré

 Fort

 Très fort

0 100 200 m



4. Synthèse des résultats

Les enjeux pressentis pour les taxons faunistiques semblent « faibles » (herpétofaune & avifaune) à « modérés » (entomofaune) au vu des habitats, de leur structure, de leur surface respective et du contexte écologique.

Des indices de présence de Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et de Renard roux (*Vulpes vulpes*) ont été observés. La présence l'Orvet fragile et de la Salamandre tachetée, tous deux protégés, est fortement possible.

Un diagnostic écologique complet et en période favorable permettrait d'apporter des éléments complémentaires concernant la faune.

BILAN

Le site ne présente pas d'enjeu écologique global majeur. À partir des données recueillies, le bilan suivant a été établi :

Problématique	Avis	Justifications
Au regard des enjeux écologiques, des risques réglementaires peuvent-ils être identifiés ?	Oui	Présence avérée et probable d'espèces faunistiques protégées, des précautions sont donc à prendre.
Au regard du niveau des enjeux identifiés, faut-il réaliser des études complémentaires ?	Non	Inventaires complémentaires non nécessaires mais recommandés, notamment pour les amphibiens.
Des enjeux écologiques particuliers sont-ils à prendre en compte ?	Oui	Présence de bâtis ouverts et de cavités à vérifier en cas de démolition, abattage ou travaux ; Eviter les interventions au niveau des points d'eau entre mars et octobre ; Nombreux pieds d'EEE ; Présence de pièges pour la faune (un bassin en eau).

III. Délimitation zone humide

1. Critère flore & habitat

La zone d'étude est occupée par différents habitats, tous d'origine anthropique. Ces habitats sont classés ci-dessous selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Tableau 12. Synthèse des habitats humides sur la zone d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code Corine Biotope	Habitats humides	Surface ou linéaire occupé(e)
Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes	J1.1	86.1	Non	0,03 ha
Constructions abandonnées des villes et des villages	J1.5	86	Non	0,03 ha
Érablelaie eurosibérienne	G1.A8	41	p.	0,13 ha
Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11	31.81	p.	0,3 ha
Jardins domestiques des villes et des centres-villes	X24	85	Non	0,05 ha
Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	38.2	p.	0,06 ha
Réseaux routiers	J4.2	86	Non	0,08 ha
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	87	p.	0,04 ha

Légende :

Habitats humides : Non = Habitat non humide / p. = Habitat en partie caractéristique de zone humide / H = Habitat de zone humide

Aucun habitat de la zone n'étude n'est classable parmi les zones humides sur le seul critère de végétation selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Néanmoins, les habitats de type « Érablelaie eurosibérienne », « Fourrés médio-européen sur sols riches », « Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes » et « Végétations herbacées anthropiques » sont des habitats classés comme « pro-partie », ce qui signifie qu'une étude de leur végétation est à effectuer pour classer ces habitats en zones humides ou non.

Érablelaie eurosibérienne (EUNIS : G1.A8)

Relevé :

Espèce	Strate	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Tilia x europaea</i>	Arborée	36%	-	Oui
<i>Acer campestre</i>		12%	-	
<i>Ilex aquifolium</i>	Arbustive	5%	-	Oui
<i>Prunus laurocerasus</i>		5%	-	
<i>Rubus spp.</i>		5%	-	
<i>x Pseudosasa japonica</i>		5%	-	
<i>Hedera helix</i>	Herbacée	20%	-	Oui

Aucune espèce de zone humide n'a été détectée sur cet habitat parmi les espèces dominantes.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Fourrés médio-européens sur sols riches (EUNIS : F3.11)

Relevé n°1 :

Nom	Strate	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Acer campestre</i>	Arborée	15%	-	Oui
<i>Acer pseudoplatanus</i>		15%	-	
<i>Carpinus betulus</i>		15%	-	
<i>Robinia pseudoacacia</i>		15%	-	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Arbustive	36%	-	Oui
<i>Hedera helix</i>	Herbacée	68%	-	Oui

Aucune espèce de zone humide n'a été détectée sur cet habitat parmi les espèces dominantes.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Relevé n°2 :

Nom	Strate	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Arborée	10%	-	Oui
<i>Pinus sylvestris</i>		10%	-	
<i>Platanus orientalis</i>		10%	-	
<i>Tilia cordata</i>		10%	-	
<i>Aucuba japonica</i>	Arbustive	20%	-	Oui
<i>Hedera helix</i>	Herbacée	13%	-	Oui

Aucune espèce de zone humide n'a été détectée sur cet habitat parmi les espèces dominantes.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.

Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS : E2.2)

Relevé :

Nom	Strate	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Potentilla reptans</i>	Herbacée	10%	-	Oui
<i>Achillea millefolium</i>		2%	-	
<i>Agrimonia eupatoria</i>		2%	-	
<i>Geum urbanum</i>		2%	-	
<i>Glechoma hederacea</i>		2%	-	
<i>Origanum vulgare</i>		2%	-	
<i>Quercus robur</i>		2%	-	
<i>Trifolium repens</i>		2%	-	

Aucune espèce de zone humide n'a été détectée sur cet habitat parmi les espèces dominantes.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.

A noter que lors de notre passage, cet habitat était fauché ; les graminées dominant le milieu n'ont donc pas pu être identifiées. Néanmoins, au regard des espèces relevées lors de cet inventaire, l'habitat ne correspond pas à une zone humide sur le critère de la flore.

Végétations herbacées anthropiques (EUNIS : E5.1)

Relevé :

Nom	Strate	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Acer platanoides</i>	Arbustive	3%	-	Oui
<i>Prunus laurocerasus</i>		3%	-	
<i>Rubus spp.</i>		3%	-	
<i>Clematis vitalba</i>	Herbacée	32%	-	Oui
<i>Hedera helix</i>		32%	-	

Aucune espèce de zone humide n'a été détectée sur cet habitat parmi les espèces dominantes.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008.

2. Critère pédologique

Méthodologie

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.

Il est important de noter que l'arrêté actuel ne prend pas en compte les cas particuliers liés aux anciens remblaiements ou aux anthroposols actuels. Les horizons étant remaniés suite aux activités humaines, l'interprétation des indicateurs de zones humides sont altérés et présentent donc un biais dans l'interprétation de ces résultats. Une observation des photos satellitaires passées du site permet d'avoir cette information et est prise en compte lors des prospections sur site.

Il faut aussi noter que certains sols inscrits dans la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit des sols comme les fluvisols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux, et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; ainsi que les podzosols humiques et humoduriques. Dans le cas où un sol de ce type est rencontré pendant l'étude, il est nécessaire de faire une expertise des conditions hydrogéomorphologiques. L'expertise est réalisée à partir d'une observation de la hauteur de la nappe phréatique dans les cinquante premiers centimètres de sol. Le suivi peut être envisagé sur plusieurs mois, comprenant une période des hautes eaux pour apprécier au mieux la hauteur maximale de la nappe sur le site d'étude.

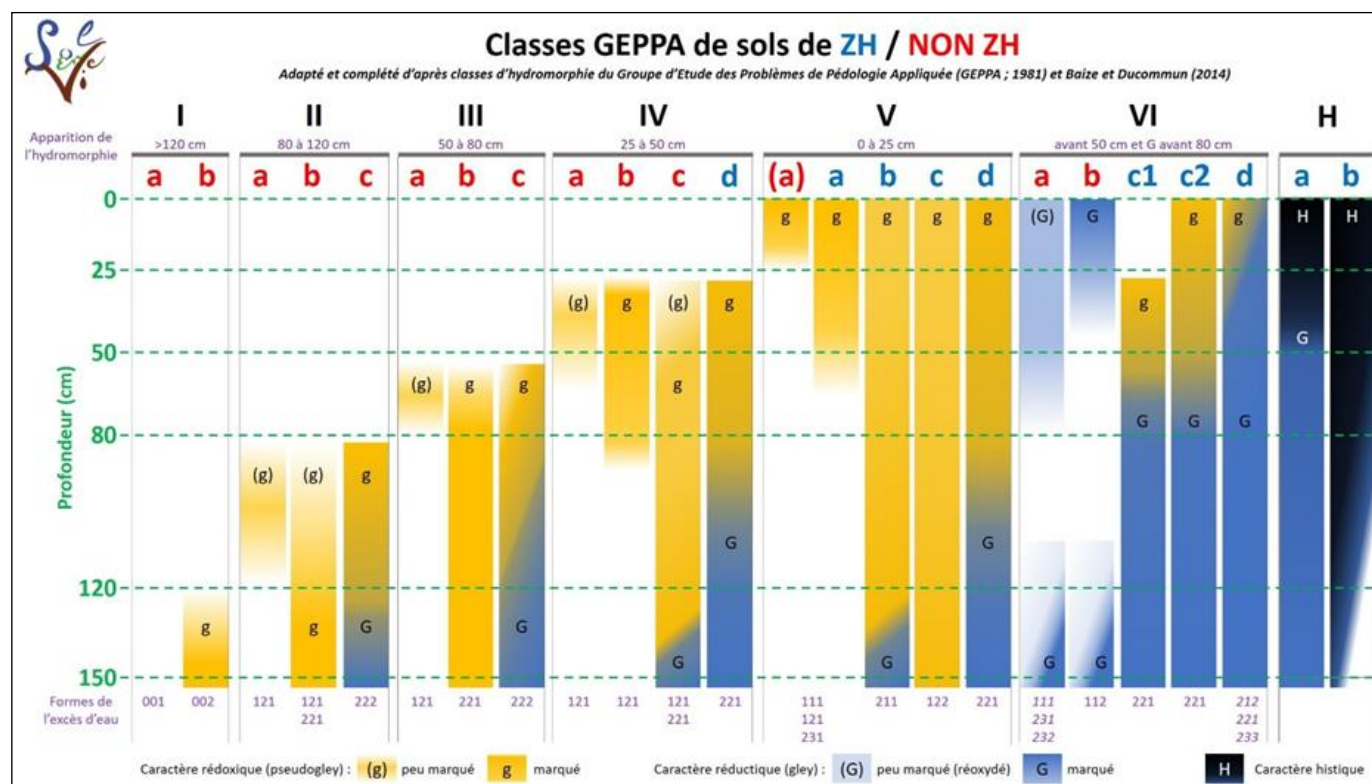


Figure 1. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides (réalisation : SOLENVIE, d'après le GEPPA 1981 modifié)

Les sondages à la tarière ont été réalisés le 1^{er} décembre 2025. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **13 sondages** à la tarière manuelle (jusqu'à une profondeur de 1,20 m lorsque cela était possible).

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la carte ci-après.

Carte 13. Localisation des sondages pédologiques – p.45

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Localisation des sondages pédologiques

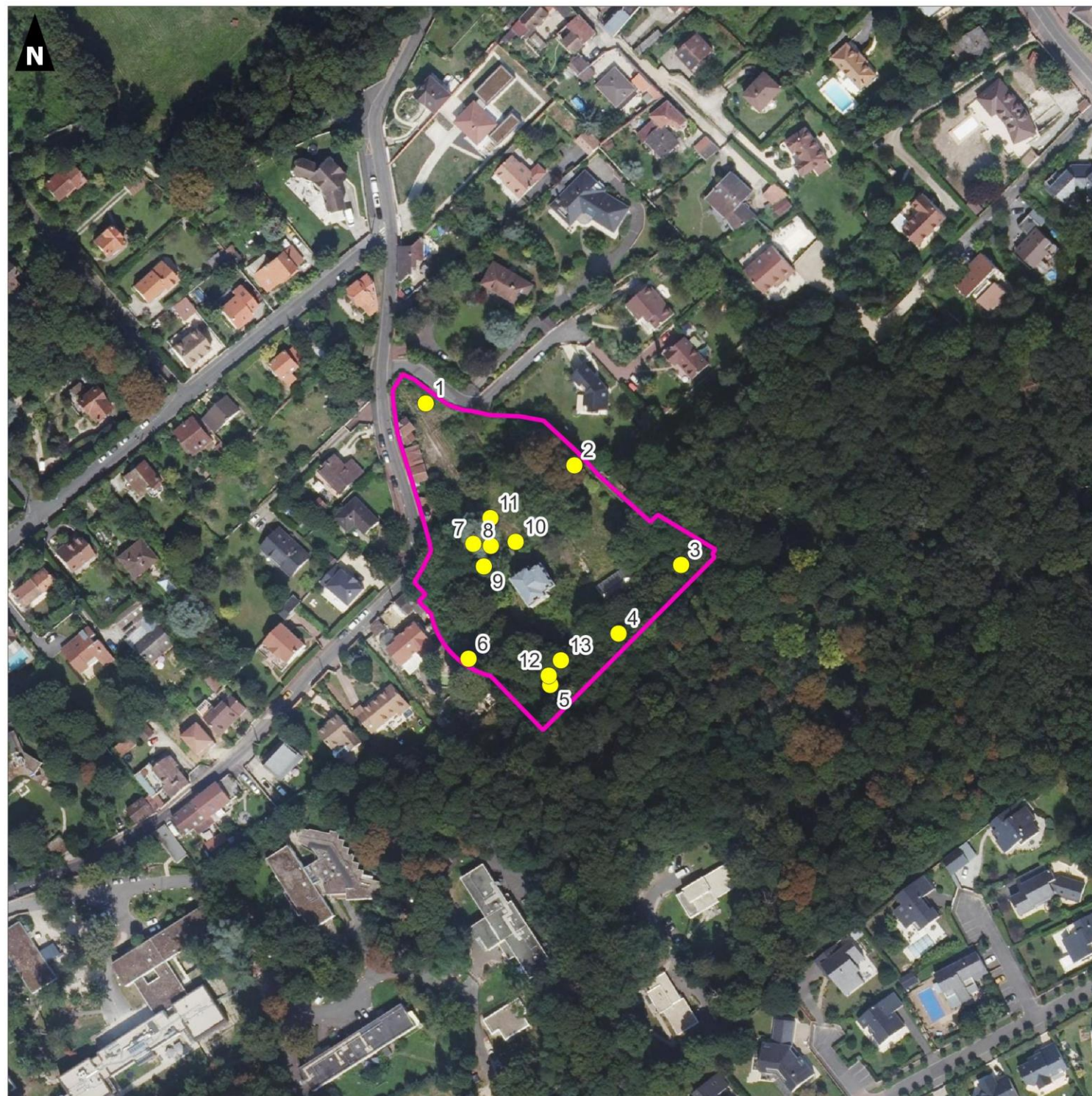
Aire d'étude

 Zone d'étude

Méthode d'inventaire

 Sondage pédologique

0 50 100 m



Sondages

Profils n°4, 9 et 11	
Profondeur max atteinte	Caractéristiques
20 – 30 cm	Présence de remblais empêchant les sondages au-delà de 30 cm. Ensemble des sondages avec une texture limoneuse jusqu'à 20 – 30 cm de profondeur. Absence d'horizons rédoxiques significatifs. 
Conclusion : Sondages non caractérisables.	

Profils n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 10 et 13	
Profondeur max atteinte	Caractéristiques
30 – 80 cm	Présence de remblais empêchant les sondages au-delà de 30 à 80 cm. Ensemble des sondages avec une texture limoneuse jusqu'à 30 – 80 cm de profondeur. Absence d'horizons rédoxiques significatifs. 
Conclusion : Absence d'horizons rédoxiques significatifs et sol non caractéristique de ZH sur le critère pédologique. Classe de sols I, II, III ou IV non caractéristiques de zone humide	

Profils n°8 et 12	
Profondeur	Caractéristiques
Profil 8 0 – 40 cm	Présence de remblais à 40 cm. Texture limoneuse jusqu'à 40 cm de profondeur. Présence d'horizons rédoxiques de 15 à 40 cm.  Conclusion : Présence d'horizons rédoxiques significatifs et sol caractéristique de ZH sur le critère pédologique. Classe de sol Va caractéristique de zone humide
Profil 12 0 – 80 cm	Présence de remblais à 80 cm. Texture limoneuse jusqu'à 80 cm de profondeur. Présence d'horizons rédoxiques de 10 à 80 cm.  Conclusion : Présence d'horizons rédoxiques significatifs et sol caractéristique de ZH sur le critère pédologique. Classe de sol Vb, Vc ou Vd caractéristique de zone humide

Synthèse

Sur les 13 sondages réalisés au sein du site d'étude :

- 3 sondages (n°4, 9 et 11) ne sont pas caractérisables ;
- 11 sondages (n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 10 et 13) se sont révélés être classés en tant que sols de type I, II, III ou IV non caractéristiques de zone humide ;
- 2 sondages (n°8 et 12) se sont révélés caractéristique de zone humide, avec une classe de sols V.

Sur 13 sondages, 2 présentent ainsi des profils associés à des sols humides.

L'ensemble des relevés effectués sur le site ne montrent pas la présence d'une végétation caractéristique des zones humides. **Aucune zone humide n'est donc détectée sur le site d'étude selon le seul critère de la végétation.**

Sur le critère pédologique seul, deux petites zones du site (64 m² et 19 m²) sont classées zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 portant sur les critères d'observations de l'évolution des hauteurs d'eaux.

Carte 14. Localisation des sondages pédologiques – p.49

Commune de Soisy-sur-Seine (91)

Prédiagnostic faune et flore
et délimitation de zones humides

Localisation des zones humides

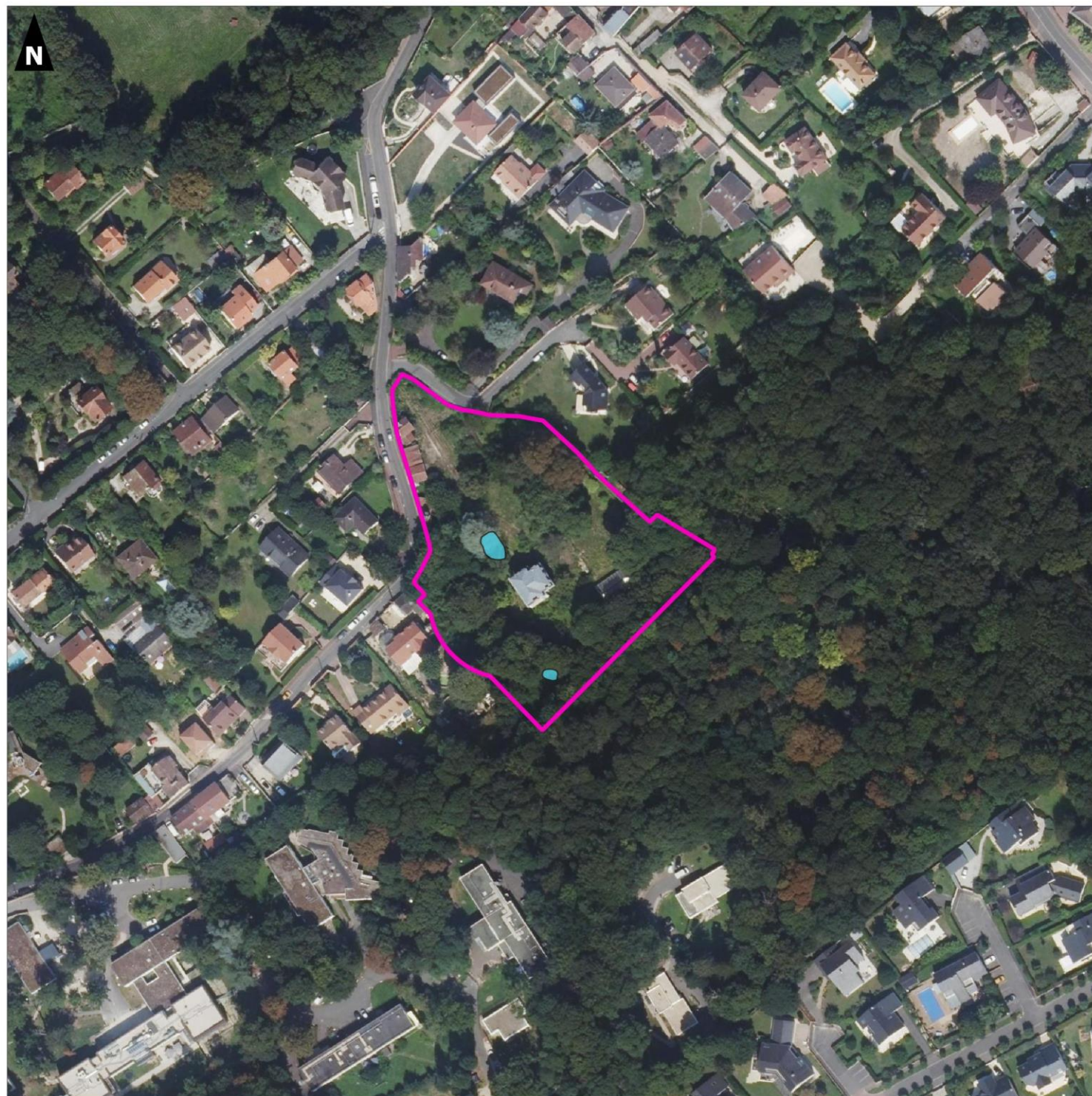
Aire d'étude

 Zone d'étude

Zones humides

 Zone humide inventoriée

0 50 100 m



ANNEXES

SOURCES :

Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

LEGIFRANCE. Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 2000–2020. Agence Régionale pour la Biodiversité en Île-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.

ARB ÎdF, 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. 33 p.

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE. DIRECTIVE 2009/147/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Partie IV. L 20/7 à L 20/25.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

INPN. LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE ZNIEFF. RÉGION : ILE-DE-FRANCE.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p.

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

N.d., 2018. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France

Tableau 13. Résultat des inventaires floristiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LRN	LRR	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Eurynaturalisé	CCC	LC	-	-	-	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	Eurynaturalisé	AC	NA	-	-	-	-	Potentielles implantées
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Eurynaturalisé	C	NA	-	-	-	-	Potentielles implantées
<i>Caardus sp.</i>	Chardon	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Carex sp.</i>	Laïche	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Cyprès de Lawson	Planté/cultivé	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cirsium sp.</i>	Cirse	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotonéaster de Franchet	Planté/cultivé	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Cotoneaster salicifolius</i>	Cotonéaster à feuilles de Saule	Planté/cultivé	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage (s.l.)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage (s.l.)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Draba verna</i>	Drave de printemps	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Epilobium sp.</i>	Epilobe	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Erigeron sp.</i>	Vergerette	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Hypericum calycinum</i>	Millepertuis calycinal	Planté/cultivé	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	Indigène	AC	LC	LC	-	-	Ar. ZH	-
<i>Hypericum sp.</i>	Millepertuis	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	Eurynaturalisé	CC	NA	-	-	-	-	-
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	Indigène	AR	LC	LC	-	-	-	-
<i>Oenothera sp.</i>	Oenothère	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	Indigène	CC	LC	LC	-	-	Ar. ZH	-
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	Eurynaturalisé	C	LC	-	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Populus x canadensis</i>	Peuplier du Canada	Planté/cultivé	-	-	-	-	-	-	-
<i>Populus sp.</i>	Peuplier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	Indigène	R	LC	DD	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LRN	LRR	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolan	Planté/cultivé	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC	NA	-	-	-	-	Avérées implantées
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Ranunculus sp.</i>	Renoncule	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	NA	-	-	-	-	Avérées implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Eurynaturalisé	CCC	NA	-	-	-	-	Avérées implantées
<i>Rosa sp.</i>	Rosier	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rubus sp.</i>	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rumex sp.</i>	Oseille	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Indigène	CC	LC	LC	-	-	Ar. ZH	-
<i>Salix sp.</i>	Saule	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Eurynaturalisé	AC	NA	-	-	-	-	Potentielles implantées
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Taxus baccata</i>	If à baies	Eurynaturalisé	C	LC	-	-	-	-	-
<i>Thuja sp.</i>	Thuya	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Trifolium sp.</i>	Trèfle	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC	NA	-	-	-	-	-
<i>Viburnum rhytidophyllum</i>	Viorne	Planté/cultivé	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Vicia sp.</i>	Vesce	-	-	-	-	-	-	-	-